

No 3

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Présidence : Pierre Maulini

La séance est ouverte à 19h00 en présence de Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et M. Nicolas Walder, Conseillers-ères administratif-ves.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Pierre Baertschi, Jean Didier Bandollier, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Mario Conti, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, William Haymoz, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Patrick Mützenberg, Adriano Piccoli, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : M. Claude Morex.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2015
2. Prestation de serment
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

5. Délibération administrative **003-2015 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 136'000.- pour la mise en conformité des installations énergétiques du centre des Promenades, sis 18 boulevard des Promenades à Carouge.
6. Délibération administrative **008-2015 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la mise en conformité énergétique, l'aménagement d'un nouvel accueil et le réaménagement des locaux administratifs de la Maison Montanrouge–Musée de Carouge sise 2, place de Sardaigne à Carouge.
7. Délibération administrative **007-2015 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation destiné au réaménagement de la route de Veyrier, depuis le pont du Val d'Arve jusqu'au carrefour de la Fontenette y compris.
8. Délibération administrative **009-2015 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation pour le renouvellement de l'éclairage des quartiers des Tours et Noirettes.
9. Délibération administrative **010-2015 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'autorisation foncière et de cautionnement en faveur de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Agées.

Propositions des membres du Conseil municipal

10. Motions

1. Motion **MO 002-2015 P** : Pour la mise en place d'un congé paternité de 4 semaines.
11. Postulats
12. Résolutions
 1. Résolution administrative **001-2015 P** : Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un plan directeur lumière de Carouge.
 2. Résolution administrative **002-2015 P** : Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant la stratégie d'aménagement Carouge sud.
13. Pétitions
 1. Pétition **001-2015 P** : Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée.
 2. Pétition **002-2015 P** : Pour la sécurité des piétons et en faveur de la mobilité piétonne.
14. Questions

Le Président invite d'ores et déjà les conseillers municipaux à coordonner le renvoi de la résolution sur le plan directeur lumière dans la même commission que la délibération sur le renouvellement de l'éclairage des quartiers des tours et des Noirettes, dans un souci de cohérence.

Avant d'aller plus loin dans l'ordre du jour, le Président demande à l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence à la mémoire de notre collègue et ami M. François Rueda, récemment disparu.

Avec l'accord du bureau du Conseil municipal, le Président donne lecture d'un hommage car un certain nombre de conseillers municipaux étant de nouveaux élus, ils ne connaissaient pas M. Rueda.

« C'est avec tristesse et consternation que la Ville de Carouge et les Carougeois ont appris le soudain décès le 8 juillet dernier de François Rueda, chef de la police municipale.

Engagé en juin 1987 comme agent au service de la police municipale, François Rueda a gravi tous les échelons jusqu'à être nommé, en janvier 2013, délégué à la sécurité et chef de poste d'une police municipale aux missions profondément modifiées.

Au-delà de son parcours professionnel, François Rueda était un homme de convictions, doté d'une vision humaniste de la sécurité de proximité. Il a joué un rôle important dans l'évolution de la police municipale. Il a assisté à de nombreuses séances de commissions du Conseil municipal et il était toujours disponible pour répondre à toutes les questions. Il restera pour celles et ceux qui l'ont côtoyé une personne très présente, sur laquelle on pouvait toujours compter.

Durant le trop court temps pendant lequel il a travaillé avec nous, tout le monde a pu apprécier ses immenses qualités : son respect des citoyens, sa loyauté et son engagement pour la commune, ses idées toujours constructives pour faire avancer son service et sa mission, sa gentillesse souriante autant que sa fermeté, sa solidarité avec ses collègues. Il va nous manquer. »

L'assemblée observe une minute de silence.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 JUIN 2015

- Le Président soumet au vote le procès-verbal du 23 juin 2015.

Le procès- verbal est accepté à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT DE M. JEAN-DIDIER BANDOLLIER

Le Président annonce que, suite à la démission de Mme Caroline Morand, conseillère municipale, il convient de pourvoir à son remplacement par M. Jean-Didier Bandollier, conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe que "en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement".

Le Président prie l'assemblée de bien vouloir se lever et donne lecture du serment :

" Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

À l'appel de son nom, M. Bandollier lève la main droite et répond par les mots « Je le jure. »

Le Président prend acte de son serment.

Le Président annonce que M. Bandollier reprendra les commissions de Mme Morand et que celle-ci le remplacera au sein de la Fondation du Vieux-Carouge. Le Président ne constate aucune opposition à cette proposition.

Le Président remet à M. Bandollier un cadeau de bienvenue.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Précisions sur les documents que les conseillers municipaux auront trouvés sur leurs places respectives

Mme Lammar indique qu'en tant que conseillers municipaux, ils ont le privilège de bénéficier d'un abonnement pour assister aux matchs d'Etoile Carouge. Ceux qui n'auraient pas été chercher à la mairie leur carte d'abonnement à l'Etoile Carouge l'ont reçue sur leur table.

Les conseillers municipaux ont reçu un beau catalogue, « La lampe céramique ». Il s'agit du catalogue de l'exposition du concours de céramique qui s'est déroulé et dont le palmarès a été rendu samedi dernier. Cinquante-huit de ces lampes sont actuellement exposées au musée, où le public a jusqu'au 6 décembre pour admirer de magnifiques œuvres sur le thème de la céramique. A noter – et l'on qu'on peut en être fier – que parmi les lauréats du concours international de céramique, le prix Suisse céramique a été décerné à « Los Pecaros », soit à Mathieu Carera et Fabien Clerc, qui sont respectivement genevois et carougeois.

Mme Lammar signale encore que le Parcours céramique bat son plein, et ce jusqu'à dimanche. Que les conseillers municipaux n'hésitent pas à se rendre dans les galeries, au musée, à la Fondation Bruckner et auprès des artisans carougeois pour y participer.

Les dix ans du Théâtre de l'Alchimic

Les conseillers municipaux auront vu sur leur table un petit fascicule du programme de l'Alchimic. Ce théâtre, qui se situe sur les lieux du mythique cinéma Pigalle où a été inventé

le cinémascope, fête déjà ses dix ans d'existence. Durant ces années, l'Alchimic a su devenir un théâtre incontournable et indispensable dans le monde culturel genevois. Remplissant en effet chaque soir la salle – le taux de fréquentation atteint 92,5% –, il a conquis un public toujours plus nombreux, passionné de créations dans un répertoire plutôt moderne. Dans ce fascicule, les conseillers municipaux verront que le 7 octobre prochain aura lieu une soirée d'anniversaire. Comme ils le savent, la commune de Carouge est un partenaire privilégié du théâtre de l'Alchimic, raison pour laquelle l'Alchimic invite tous les conseillers municipaux non seulement à cette soirée officielle mais aussi à un apéritif exclusif pour le Conseil municipal qui aura lieu un peu avant la soirée officielle. Mme Lammar les invite à réserver d'ores et déjà cette soirée dans leur agenda ; une invitation formelle suivra.

Entreprise Rotelli

Pour rappel, une pétition (n°17) a été déposée devant le Conseil municipal il y a environ une année, concernant les nuisances que cette entreprise provoque pour les riverains.

Suite à cette pétition, le SABRA (Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants) a effectué des mesures de bruit pour constater si les niveaux sonores dépassaient les normes ou pas.

Ces mesures ont été effectuées du 4 au 9 décembre 2014 sur le balcon d'un plaignant donnant sur la rue Jacques-Grosselin.

En date du 28 avril dernier, le rapport du SABRA a été enfin rendu et concluait que les valeurs de bruit sont dépassées 4 jours sur les 5 jours de mesures.

Ayant à nouveau été sollicitée par les riverains, le Conseil administratif a relancé par courriel le SABRA expliquant que l'activité de Rotelli semblait être en pleine croissance, et relevant qu'une deuxième pelle-mécanique était maintenant en fonction. Dès lors, les nuisances sonores engendrées par le traitement de ces déchets étaient également en augmentation. Il mentionnait également dans ce courriel qu'une nouvelle étude acoustique semblerait pertinente et nécessaire.

Le SABRA a répondu par courriel et courrier en avançant les arguments suivants :

« Le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) a conduit une expertise des impacts sonores de l'activité de l'entreprise. Comme vous en avez pris connaissance à la lecture de notre rapport technique du 28 avril 2015, cette expertise montre que les valeurs de planification de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) sont dépassées pour l'installation de manipulation des objets métalliques. Cette activité de l'entreprise étant postérieure à l'entrée en vigueur de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), nous avons considéré cette installation comme nouvelle au sens de la loi et donc appliqué les valeurs de planification. Les valeurs de planification sont les plus restrictives de l'ordonnance en ce qui concerne la protection contre le bruit pour les habitants. Parallèlement à notre constat sur les nuisances sonores, la Cour de justice instruit un recours de l'entreprise Rotelli contre une décision du service de géologie, sols et déchets (GESDEC). Dans le cadre de ce recours, notre rapport a été porté à la connaissance de la Cour de justice et joint au dossier, à l'appui de la décision initiale du GESDEC.

A ce stade, l'interprétation de l'installation de manipulation des objets métalliques comme une nouvelle installation est contestée par les avocats de l'entreprise. Sans préjuger de l'issue judiciaire, nous maintenons notre interprétation de la loi et considérons que des mesures d'assainissement sont nécessaires pour respecter les valeurs de planification.

Dans ce cadre, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une nouvelle étude acoustique qui ne ferait que valider celle de décembre 2014 sans apporter d'éléments nouveaux. En effet, les valeurs limites de l'exposition au bruit sont fixées dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit et une augmentation de l'activité ne changerait pas les conclusions actuelles du rapport. L'assainissement portera sur le respect des valeurs limites de l'OPB. Lorsque la Cour de justice aura instruit le recours qui porte aussi sur la position du service de faire respecter les valeurs de planification comme valeurs limites, les mesures d'assainissement qui dépendent de l'activité de l'entreprise, seront étudiées en fonction de celle-ci. »

En conclusion, Mme Lammar peut dire ce soir que cette affaire avance, mais lentement. L'entreprise Rotelli est « dans le collimateur » du SABRA et il devrait y avoir des mesures d'assainissement imposées mais il faut patienter jusqu'à droit jugé dans la procédure concernant le GESDEC.

Communications de Mme Hiltbold :

Police municipale : Mesures provisoires suite au décès de M. François Rueda

Le décès de François Rueda, regretté chef de poste de la police municipale, a imposé la prise de mesures provisoires pour assurer le bon fonctionnement du service et en particulier pour venir en soutien aux collaboratrices et agents qui continuent à assurer toutes les prestations avec courage et engagement.

Ainsi, pour le moment et jusqu'à l'entrée en fonction du/de la nouveau/nouvelle chef-fe de poste, au terme du processus de recrutement actuellement en cours, les tâches et responsabilités de conduite du service et du poste sont réparties ainsi :

- Les aspects administratifs courants sont supervisés par le Secrétariat général, avec le précieux soutien du service financier et du service des ressources humaines.
- Pour tous les aspects « métier police », le Conseil administratif est heureux d'annoncer qu'il peut compter, depuis le 14 septembre, sur l'experte collaboration de M. Claude Pahud qui est présent à 50%.

M. Pahud était, jusqu'au 31 août dernier, le capitaine responsable de la police de proximité à la gendarmerie genevoise. Il pourra apporter son expertise du terrain, sa connaissance du fonctionnement de la police et son expertise métier.

Le Conseil administratif est reconnaissant envers M. Pahud d'avoir accepté de se mettre, pour quelques mois et comme jeune retraité, à la disposition de la Ville de Carouge et en soutien pour son poste de police en particulier.

Annonces pour l'engagement d'un/une administrateur/-trice au service des affaires sociales suite à la démission de M. Damien Rochette pour un départ à l'étranger

Les annonces dans la presse que les conseillers municipaux auront peut-être vues font suite à la démission de M. Damien Rochette qui quitte la commune pour un départ à l'étranger que le Conseil administratif regrette mais dont il a dû prendre acte, raison pour laquelle il recrute pour l'année prochaine un/une administrateur/-trice à 90%, soit le taux d'activité actuel de M. Damien Rochette. Le Conseil administratif le remerciera bien entendu en temps voulu mais il a encore quelques mois à passer à la commune.

Point de situation sur l'abri PC Gabelle

Comme le Conseil municipal en a été informé, afin de faire face à une situation d'urgence dans le domaine de l'hébergement des demandeurs d'asile, l'Hospice général, en collaboration avec la Ville de Carouge, a ouvert l'abri de protection civile situé à la rue de la Gabelle 36, le vendredi 12 juin dernier.

Actuellement, 22 personnes sont inscrites dans cet abri, qui est ouvert 24h/24h.

La situation a passablement fluctué au début en raison du mouvement Stop Bunkers, qui a occupé dans un premier temps le Théâtre du Grütli avant d'obtenir la possibilité d'utiliser pour un temps la salle du Faubourg. Depuis la fermeture de cette salle, le 17 août dernier, la situation dans l'abri s'est stabilisée.

Un groupe d'habitants de la commune est en train de s'organiser pour proposer des moments de rencontres aux personnes qui logent dans l'abri.

La Ville de Carouge, comme elle s'y est engagée, facilite cette initiative, notamment en mettant la salle du Rondeau à disposition les jeudis après-midi, avec le support du service des affaires sociales.

Démarches de Carouge en lien avec la crise migratoire internationale

Dans le cadre de l'actuel afflux de réfugiés en Europe, d'une ampleur sans précédent depuis la dernière guerre mondiale, la Croix-Rouge suisse a sollicité la Ville de Carouge pour une aide financière. L'action vise un soutien humanitaire aux familles sur le chemin de l'exil.

Il est d'usage que les demandes d'aide humanitaire d'urgence soient soumises au Conseil municipal. Cela a été le cas à trois reprises cette année, et le budget prévu à cet effet est aujourd'hui épuisé.

Considérant la gravité de la situation, le Conseil administratif a toutefois exceptionnellement pris la décision de répondre directement de manière favorable à la Croix-Rouge suisse et d'allouer CHF 50'000.- initialement prévus pour les projets de développement de la Fédération genevoise de coopération. Mme Hiltbold précise que cette réallocation des moyens est naturellement opérée dans le cadre voté par le Conseil municipal (la ligne APED) et donc dans le cadre des lignes budgétaires.

Les prochaines demandes d'aide d'urgence adressées à la Ville de Carouge seront traitées dans le cadre de l'exercice 2016 et seront soumises au Conseil municipal comme le Conseil administratif en a l'habitude.

Par ailleurs, les conseillers municipaux ont certainement entendu parler de l'initiative de M. Nicolas Rouge, municipal à Giez, un petit village de 400 habitants près de Grandson, qui propose que chaque village ou commune en Suisse accueille une famille de réfugiés. Giez a décidé de montrer l'exemple en accueillant une première famille. Ce mouvement est en train de s'étendre à toute la Suisse.

Devant l'urgence de la situation internationale, le Conseil administratif a souhaité que Carouge réponde également à cet appel. La commune prend actuellement différents contacts pour pouvoir, elle aussi, accueillir une famille dans les meilleures conditions possibles.

Rapport de la Croix-Rouge suisse sur le combat mené contre Ebola en Afrique de l'Ouest

Lors de sa séance du 26 février 2015, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une aide d'urgence de CHF 20'000.- à la Croix-Rouge suisse pour la lutte contre la propagation d'Ebola en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil administratif a reçu le rapport intermédiaire de la Croix-Rouge suisse portant sur la période d'avril à décembre 2014. Les résultats de leur travail sont les suivants :

- 464 patients ont été admis de septembre à fin décembre dans un hôpital de toile géré par la Croix-Rouge à Kenema, en Sierra Leone. Environ la moitié de ces personnes ont pu être sauvées.
- Plus de 4000 collaborateurs et bénévoles de la Croix-Rouge ont été formés afin de sensibiliser les villageois, de transporter les malades à l'hôpital et d'inhumer correctement les corps.
- En termes de logistique, 1135 bâches, 26 tentes et 400 kits d'ustensiles de ménage d'une valeur de CHF 114'000.- ont été acheminés du Ghana jusqu'en Sierra Leone.

En Afrique de l'Ouest, l'épidémie a amorcé une décrue mais la maladie n'est pas pour autant vaincue ; de nouveaux foyers apparaissent constamment. La Croix-Rouge continue par conséquent son action.

C'est une somme totale de CHF 637'430.- qui a été engagée par la Croix-Rouge d'avril à décembre, dont les CHF 20'000.- votés par le Conseil municipal en février dernier. La Croix-Rouge suisse remercie sincèrement la Ville de Carouge pour sa générosité.

Rapport de Médecins Sans Frontières Suisse sur l'aide médicale d'urgence apportée en République centrafricaine et à l'est du Cameroun

Lors de sa séance du 29 avril 2014, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une aide d'urgence de CHF 20'000.- à MSF Suisse pour son intervention médicale en République centrafricaine et à l'est du Cameroun auprès des populations affectées par les violences.

Le rapport reçu de MSF Suisse fait état des interventions suivantes :

- La mise en place de cliniques mobiles et le soutien à des centres de santé existants où les soins médicaux de base ont pu être dispensés à plusieurs dizaines de milliers de personnes
- L'approvisionnement des centres de santé et de la population en eau potable
- Le renforcement de la surveillance des maladies transmissibles et de la situation nutritionnelle des personnes touchées

MSF remercie chaleureusement la Ville de Carouge pour son engagement aux côtés de la population centrafricaine.

Valorisation du projet phare (aide aux pays en développement)

Les conseillers municipaux l'auront lu, la dernière édition du *Vivre Carouge* présente le projet phare de la ville de Carouge en matière d'aide au développement qui se déploie au Burkina Faso.

Les perturbations politiques qui secouent actuellement le pays sont apparemment en voie d'apaisement. Elles restent en tout cas sans impact pour le bon déroulement des activités qui sont soutenues par la ville de Carouge.

Mme Hiltpold a le plaisir d'inviter les conseillers municipaux à la célébration officielle de la fin de ce programme de soutien. De magnifiques photographies ainsi que des explications sur le projet seront exposées à partir de la mi-octobre dans les anciens locaux du restaurant scolaire de l'école du Val-d'Arve qui avait participé au programme d'échange de dessins. L'inauguration aura lieu le 29 octobre à 11h45 en présence de toutes les parties prenantes du projet et de M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, qui dirige l'action de solidarité internationale au niveau du canton. Mme Hiltpold espère qu'il sera possible aux conseillers municipaux d'être présents. De plus amples informations leur parviendront par le biais de CMnet.

Restaurants scolaires du mercredi

Les restaurants scolaires du mercredi ont été supprimés car il y avait très peu d'inscrits. Ils avaient été mis en place l'année passée. Vu la faible demande, ils ont été supprimés mais des mesures autres ont été proposées aux familles qui avaient besoin de placer leurs enfants dans des restaurants scolaires. Ceci s'est passé sans souci et a bien été accueilli par les parents.

WC de la place de Sardaigne

Le Conseil administratif a pris la décision de fermer les WC de la place de Sardaigne depuis la fin de la Vogue. Ces toilettes avaient déjà été fermées pour des raisons de sécurité ou par le fait qu'elles étaient utilisées comme lieu de rencontres. Il apparaissait au Conseil administratif que ce n'était pas acceptable ; il ne voulait pas prendre le risque que des enfants se retrouvent avec des personnes qui se rencontreraient dans ce lieu pour utiliser les toilettes à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont prévues. Ces WC sont donc de nouveau fermés. Le Conseil administratif ne manquera pas d'étudier, comme cela avait été le cas précédemment, une solution de remplacement.

Communications de M. Walder :

Délégué énergie 80 %

Pour rappel, le budget 2015 prévoyait l'engagement d'un délégué énergie à 60 %. Le message du Conseil administratif, soutenu en commission même si certains émettaient déjà le doute qu'un 60 % serait suffisant, était que ce poste serait rapidement appelé à évoluer mais qu'il était souhaitable d'attendre les premiers résultats avant de passer à un 100 %.

Le poste a donc été ouvert à 60 % et 45 candidatures ont été reçues. Celles-ci ont été analysées. Trois dossiers sont ressortis du lot et ont donc été retenus. Toutefois, en raison de l'échelle salariale de la commune et surtout du taux d'activité de 60 %, les meilleurs candidats, soit ceux qui avaient été sélectionnés, ont décliné en cours de recrutement. D'autre part, plusieurs personnes avec profil correspondant n'ont tout simplement pas postulé en raison du taux d'activité.

Devant la nécessité de bénéficier d'un délégué à l'énergie professionnel ayant l'expérience requise et la capacité de porter des projets de façon autonome et efficace, le Conseil administratif a choisi de ne pas engager l'un des dossiers suivants dans ce processus et de relancer un appel à candidature.

Toutefois, il lui a semblé judicieux de proposer le poste à 80 % afin d'élargir les candidatures d'autant plus qu'il a été possible de profiter d'une baisse de taux d'activité de 20 % d'un collaborateur au SVEM qui ne sera pas compensée.

Devant l'importance de ce dossier pour la ville de Carouge dans le cadre de son objectif de cité à 2000 watts et des économies potentielles en matière énergétique, le Conseil administratif a donc décidé de mettre au concours ce poste à 80 % afin d'élargir le champ d'intérêt auprès des spécialistes bénéficiant de toutes les compétences et expériences requises.

Le cas échéant, le cahier des charges pourra immédiatement être complété du suivi des études énergétiques qui doivent être lancées dans le cadre du projet PAV.

Ce poste figurera également à 80 % au budget 2016.

Budget 2016

M. Walder tient à informer le Conseil municipal du processus budgétaire proposé par le Conseil administratif.

En premier lieu, se tiendront trois doubles commissions « Toutes commissions réunies » afin de traiter service par service leurs missions et enjeux, les chiffres clés ainsi que leurs projets majeurs.

La première de ces soirées se tiendra le 29 septembre avec le service des affaires culturelles et de la communication, le service construction, entretien et sports ainsi que le service informatique, logistique et protection de la population.

La deuxième soirée aura lieu le 1^{er} octobre avec le service de l'urbanisme, le service de la voirie, des espaces verts et du matériel ainsi que le service financier.

Enfin, la troisième soirée aura lieu le 6 octobre avec le service des affaires sociales, la police municipale ainsi que le service des ressources humaines.

Pour respecter les traditions ainsi que les délais concernant son traitement, le budget sera présenté lors de la séance du Conseil municipal du jeudi 29 octobre 2015 et, si les conseillers municipaux le souhaitent, renvoyé en commission des finances pour analyse avec un retour prévu au Conseil municipal suivant, en novembre.

Quant au budget lui-même, M. Walder peut d'ores et déjà informer le Conseil municipal que le budget 2016 qui sera présenté est équilibré. Cet équilibre a été rendu possible grâce aux efforts de l'administration pour contenir et même réduire les charges étant donné que les prévisions fiscales restent mitigées.

Concrètement, le budget prévoit des charges de CHF 102'873'755.- pour des recettes de CHF 102'974'295.-, soit un excédent de revenu de CHF 100'540.-. M. Walder tient à rappeler que ces chiffres incluent les écritures internes qui sont en forte augmentation en raison de la volonté de transparence totale quant aux soutiens en nature, telles que gratuité de salles et matériels, octroyés aux associations carougeoises.

Zone piétonne

La zone piétonne, après bientôt dix années d'attente, va enfin voir le jour à Carouge. Pour rappel, cette réalisation fait suite au lancement en 2007 d'une initiative populaire ainsi qu'à la décision du Conseil municipal qui a suivi de proposer un contre-projet prévoyant notamment

la fermeture du T. Les opposants ayant été définitivement déboutés au Tribunal fédéral en mai dernier, le Conseil administratif a pu organiser les travaux qui respectent scrupuleusement la délibération votée en début d'année pour des aménagements de zone piétonne légers, conformes au projet autorisé. Ceux-ci incluent la pose dans ce secteur de bornes électriques et l'équipement de caissons électriques pour manifestations.

Un petit apéritif auquel les conseillers municipaux sont cordialement invités sera organisé sur place le jeudi 8 octobre à 18h30 afin de marquer la fin des travaux et cet événement qui fait suite à sept années de discussions, débats, argumentaires et surtout combat juridique.

Mesures de circulation

Comme annoncé, des mesures de circulation sont mises en place afin de réduire la vitesse et la circulation de transit dans le périmètre du Vieux-Carouge. La révision du marquage de la rue Vautier aura lieu du 5 au 9 octobre.

Quant à la fermeture de la rue Jacques-Dalphin derrière l'église, elle a été mise en place le 7 septembre. La commune analyse en ce moment ses conséquences qu'il s'agisse de sécurité, de report de trafic ou de fréquentation des parkings communaux et particulièrement celui de Sardaigne. Il va sans dire que s'il était démontré que cette mesure a des conséquences négatives sur l'attractivité de Carouge ou qu'elle est insuffisante pour sécuriser ce périmètre, elle serait réévaluée. Pour rappel, la rue Jacques-Dalphin est inscrite en zone de rencontre et il appartient à la commune de proposer des mesures visant à faire respecter la vitesse de 20 km/h et surtout de protéger les piétons qui sont partout prioritaires. Le manque de visibilité lié au nombre important de places de parking, à la ligne droite de la rue ainsi que le haut trafic de transit sont difficilement conciliables avec la sécurité des piétons et particulièrement des personnes âgées et des enfants.

Actions de promotion de mobilité plus durables

Le Conseil administratif a le plaisir d'informer le Conseil municipal que la Ville de Carouge, dans le cadre de son Agenda 21, proposera dès le 1^{er} octobre 100 bons-cadeau de CHF 100.- de réduction sur les nouveaux abonnements annuels unireso « Tout Genève » adulte ou senior. Cette offre faisant partie d'une mesure d'incitation, elle sera réservée aux nouveaux abonnés annuels. Il convient de préciser que, depuis 2014, les TPG ne participent plus financièrement à ces offres alors qu'auparavant, ils offraient CHF 50.- de réduction par nouvel abonné.

Par ailleurs, 10 abonnements d'essai à Mobility ainsi que 10 cours Eco-Drive seront offerts aux habitants.

Ces offres promotionnelles visent à encourager une mobilité rapide, économique et durable. Le Conseil administratif encourage les Carougeois à en profiter.

Concours Université

Les conseillers municipaux auront trouvé à leur place la brochure présentant les lauréats du concours d'aménagement de la parcelle dite de l'Université bien que la propriété de cette parcelle soit désormais partagée avec la Fondation immobilière.

L'avancée de ce projet est donc entre les mains des propriétaires qui travaillent actuellement à définir le processus et préciser plusieurs aspects du projet lauréat.

La Ville de Carouge qui a participé à ce concours soutient ce projet et le développement harmonieux de ce secteur. Elle veillera toutefois à ce que ce projet intègre au mieux les

besoins du secteur et tout particulièrement de l'actuel périmètre de la Tambourine. M. Walder pense bien sûr en premier lieu aux équipements publics et commerces de proximité.

Elle entend également veiller à ce que ce projet respecte les accords pris ces dernières années avec les secteurs voisins et tout particulièrement en ce qui concerne la mobilité. Les accès des véhicules motorisés ne devront se faire ni par le quartier de la Tambourine, ni par le chemin Vert.

Enfin, au vu de l'importance stratégique de cette parcelle, le Conseil administratif a convenu avec les propriétaires que ce processus se mènera de manière concertée avec le Conseil administratif, le Conseil municipal ainsi que les associations et habitants du secteur.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courrier de M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, relatif à la résolution votée par le Conseil municipal relative au transport du chlore

Le bureau a décidé que cette lettre sera mise à la disposition des conseillers municipaux sur CMnet sans qu'il n'en soit donné lecture en séance.

Droit d'opposition aux décisions de l'ACG du 24 juin

Le délai d'opposition à ces décisions échoit le 15 octobre 2015. Comme indiqué par le courriel du 1^{er} juillet 2015, les décisions suivantes sont soumises au droit d'opposition des conseils municipaux :

- Subventions d'investissement à la création de places de crèche
- Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal
- Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses
- Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses
- Co-financement de la relève sportive
- Financement d'investissements informatiques généraux
- Participation à l'extension du réseau inter-administrations genevoises
- Participation aux charges de fonctionnement du GIAP
- Subvention à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre

Pour ces décisions, voir l'onglet ACG de CMnet.

Dates des séances du Conseil municipal pour 2016

Pour faciliter les travaux entre les séances, proposition est faite de tenir les séances du bureau une semaine avant celles du Conseil municipal (au lieu des dix jours réglementaires), à titre d'essai pour une année, avant une éventuelle insertion dans le règlement. Le délai pour la convocation du Conseil municipal est intégralement respecté.

Par ailleurs, l'administration avait proposé un calendrier tenant également compte des dates de séance au Grand Conseil, mais comme cela ne touchait qu'un seul conseiller municipal, M. Sandro Pistis, celui-ci a indiqué qu'il renonçait à ce que cela soit pris en compte.

Sur ces bases, le bureau a validé les dates des séances du Conseil municipal et du bureau qui se trouvent désormais sur CMnet.

Le Président profite de ce point pour informer le Conseil municipal que M. Pistis quittera la présente séance vers 20h30 et qu'il sera remplacé par la première vice-secrétaire, Mme Buchs.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 003-2015 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 136'000.- POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉNERGÉTIQUES DU CENTRE DES PROMENADES, SIS 18 BOULEVARD DES PROMENADES À CAROUGE.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2015 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 1^{er} septembre 2015 et le rapport a été établi par M. Prod'hom.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Prod'hom relève qu'il a été expliqué en commission que, bien que le bâtiment soit relativement récent, ces travaux étaient nécessaires. Le groupe des Verts votera favorablement la délibération, mais il souligne l'importance d'avoir un délégué à l'énergie dont le rôle sera de faire un audit des installations, de les optimiser et de conseiller au mieux l'administration lors des nouveaux projets. M. Prod'hom ajoute que le retour d'investissement sur ces travaux est de 7 à 9 ans et qu'il est primordiale de réaliser les travaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 008-2015 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA MISE EN CONFORMITÉ ÉNERGÉTIQUE, L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ACCUEIL ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAISON MONTANROUGE-MUSÉE DE CAROUGE SISE 2, PLACE DE SARDAIGNE À CAROUGE.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2015 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 1^{er} septembre 2015 et le rapport a été établi par M. Prod'hom.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi observe que, s'agissant d'un immeuble parmi les plus remarquables de Carouge, il semble que l'on ait pris les mesures pour en tenir compte. Il est important de ne pas dénaturer le bâtiment, sachant qu'il existe un conflit récurrent avec les normes de construction, surtout les normes d'isolation, qui donne finalement des « nègres blancs ». Il faut y être très attentif. Il semble que les personnes concernées, que ce soit le service communal ou le conservateur du musée, sont conscientes de cette situation. M. Baertschi a pointé un autre point récurrent : quand on expose des objets, on met des panneaux devant les fenêtres. C'est le cas par exemple à la place de la Cathédrale avec le musée de la Réforme ou à Prangins avec son musée. M. Baertschi tenait à souligner ici qu'il faut aborder cet aspect avec la sensibilité voulue.

M. Voignier relève non seulement l'importance de la conformité énergétique dans ce projet, mais souligne aussi la grandeur du projet qui a amené à créer un espace d'accueil digne de ce nom, pour une promotion de Carouge dans un lieu qui sera réaménagé et dont l'espace sera très bien occupé, une sorte d'office de tourisme que le groupe PLR demande depuis très longtemps. Le groupe PLR soutiendra cette délibération et y apportera un grand intérêt par la suite.

M. Calame rappelle que la commission a pu examiner ce projet, qui définit déjà une certaine disposition des différents éléments. Il serait intéressant qu'en cours d'étude soient remis sur la table les différents éléments du programme, de façon à faire différentes propositions parce que d'autres hypothèses peuvent peut-être encore être étudiées. Il conviendrait donc que ce projet soit développé de manière à trouver des propositions qui conviennent au programme qui est fait ici. Cela dit, l'avant-projet est déjà relativement avancé et assez intéressant.

M. Barro signale que le groupe PDC est également favorable à ce beau projet. Malgré sa modestie en taille, ce sera un très beau musée. M. Barro relève en outre que le projet valorise le patrimoine – ce n'est pas dans de nombreuses maisons carougeoises que l'on peut rentrer. Le groupe PDC suivra ce dossier avec beaucoup d'intérêt.

M. Prod'hom tient à relever la qualité du responsable qui est attaché à ce musée. C'est une personne passionnée, qui a montré à la commission son administration, laquelle travaille dans des conditions relativement difficiles. On constate une vétusté dans les étages, ce qui est très dommage parce que le bâtiment est d'une grande valeur architecturale, il offre un énorme potentiel. M. Prod'hom espère que le projet permettra de retrouver l'état initial dans la partie supérieure, comme c'est le cas dans les salles du bas. Il y a aussi de nombreuses choses à faire au niveau de la sécurité feu : une salle dans les étages, que l'on appelle « la salle bleue », pourra être mieux exploitée et il existe un réel potentiel dans tous les greniers, qui ont des charpentes magnifiques. C'est un très beau projet que le groupe des Verts soutient. Le groupe des Verts remercie le responsable qui, par son enthousiasme, l'a convaincu sur ce projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 007-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE VEYRIER, DEPUIS LE PONT DU VAL D'ARVE JUSQU'AU CARREFOUR DE LA FONTENETTE Y COMPRIS.

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit d'une demande de crédit de réalisation pour le réaménagement de la route de Veyrier et du carrefour de la Fontenette, le crédit d'étude ayant déjà été voté en octobre 2013 pour un montant de CHF 315'000.-. Ce crédit comprend plusieurs objectifs :

- Réaménager la route de Veyrier en adéquation avec le développement démographique prévu et en cours dans le secteur, en sécurisant les déplacements de mobilité douce tout en n'affectant pas la circulation automobile. Il s'agit de faciliter les traversées piétonnes sécurisées et de créer des trottoirs et pistes cyclables en site propre ;
- Réaménager le carrefour de la Fontenette afin d'améliorer la gestion du trafic et la sécurité des piétons et cyclistes, en sécurisant et facilitant les traversées ;
- Arboriser le secteur afin de valoriser les espaces publics et la qualité de vie ;
- Compléter la mise en séparatif des canalisations sous la route de Veyrier ;
- Apposer un revêtement phonoabsorbant sur tout le secteur afin de réduire les nuisances sonores pour les habitants.

Ce projet d'importance est présenté en une fois par souci de cohérence. M. Walder relève toutefois que les travaux se dérouleront sur plusieurs années, de manière à gêner le moins possible les habitants et la circulation. Il va sans dire que, dans le calendrier d'avancement de la réalisation du projet, il sera tenu compte des autres projets en cours ou prévus dans le secteur, comme le CEVA, les logements de la Fondation Emma Kammacher, le développement de la piscine de la Fontenette ou encore le départ du service des automobiles. M. Walder remercie les conseillers municipaux de faire bon accueil à ce beau projet afin de pouvoir le leur présenter et leur apporter toutes les précisions nécessaires en commission tout prochainement.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme - Mobilité - Aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Molinari signale que le groupe des Verts est heureux de constater que le projet a avancé et qu'il en est maintenant au stade du crédit de réalisation. Bien sûr, le groupe des Verts demandera une analyse très pointue des études qui ont été réalisées. Mme Molinari souhaiterait savoir d'abord si le Conseil administratif a l'intention de soumettre le vote du crédit lors de la séance de commission où le projet sera présenté ou lors d'une deuxième séance. Ce serait à discuter. Elle invite ensuite les commissaires à prêter une attention toute particulière au carrefour de la Fontenette. Dans les premières discussions sur ce projet, il avait été évoqué de mettre un rond-point à cet endroit. Mme Molinari voit que ce n'est plus le cas dans le projet d'aujourd'hui. Elle souhaite en connaître les raisons. Un deuxième aspect, qui lui paraît particulièrement sensible au vu des accidents et des difficultés de circulation à ce carrefour, consiste à examiner dans quelle mesure il est possible d'imaginer des solutions pour les véhicules deux-roues non motorisés, afin qu'ils puissent non pas simplement accéder à des avancées cyclistes, qui ne sont pas une solution idéale, mais poursuivre dans une continuité par rapport à ce qui est fait sur la route de Veyrier, c'est-à-dire en site propre ou alors sur une bande cyclable qui les amène directement au carrefour sans devoir dépasser les voitures pour se mettre devant elles. La troisième recommandation à l'attention des commissaires concerne la largeur de la route, par rapport aux piétons. On sait que la route est assez large, qu'il y a des feux et qu'il est très compliqué de traverser parce que les piétons doivent s'arrêter au milieu pendant longtemps. D'après le projet, il n'y aura plus de feux mais Mme Molinari voit que des surfaces au milieu de la chaussée sont conservées.

Comme la sécurité d'une traversée piétonne doit être analysée avec beaucoup de précision, Mme Molinari invite les commissaires à examiner comment cela s'organisera concrètement.

M. Prod'hom recommande aux commissaires d'être attentifs à la piscine d'un côté, qui va être réaménagée, et au parking en face et d'étudier les dispositifs qui ont été mis en place puisque les usagers devront traverser la route.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 009-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION POUR LE RENOUELEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES QUARTIERS DES TOURS ET NOIRETTES.

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit d'une demande de crédit pour le renouvellement d'une partie de l'éclairage dans les secteurs centre, nord et est de Carouge. Cette proposition est en lien avec le plan lumière, dont l'adoption est aussi soumise ce soir au Conseil municipal sous forme de résolution. Cette délibération d'un montant de près de CHF 2 millions vise donc au remplacement d'une partie de l'éclairage public. Différents cas sont inclus dans ce remplacement. Il s'agit dans certains endroits de remplacer des éclairages qui ne fonctionnent plus, qui ne sont plus aux normes ou qui sont trop vétuste pour être adaptés. À d'autres endroits, il s'agit de déplacer des luminaires dont la qualité d'éclairage est insatisfaisante par rapport aux besoins – M. Walder pense ici particulièrement aux rues Montfalcon et Veyrier. Il est prévu de réutiliser les luminaires déplacés dans d'autres espaces, tels que des espaces verts. Il s'agit aussi d'intégrer des luminaires complémentaires afin d'offrir un éclairage adapté à un centre urbain du XXI^{ème} siècle et surtout qui réponde mieux aux besoins et attentes des habitants. Si l'objectif premier est bien d'améliorer l'éclairage, cela devrait également entraîner des économies, sachant que la consommation énergétique est également au cœur des propositions qui se trouvent dans le plan lumière. Ce plan lumière vise en outre à déterminer le type et la qualité de luminaires dans tout Carouge, afin que la roue ne soit pas réinventée à chaque nouveau projet d'urbanisme ou d'aménagement. Par exemple, il va sans dire que le projet pour la route de Veyrier tient compte des prescriptions du plan lumière pour ce quartier et ce type de rues. Car la finesse de ce plan est bien d'avoir tenu compte des besoins et particularités de chaque secteur et sous-secteur du territoire carougeois. Si cela va de soi pour le Vieux-Carouge, il s'agit également de respecter l'histoire et l'âme des autres quartiers, que ce soit la Fontenette, les Acacias ou encore Pinchat. Dès lors, M. Walder remercie d'avance les conseillers municipaux de faire bon accueil à cette délibération et de la renvoyer en commission afin que, par cohérence, elle puisse être abordée en même temps que la présentation du plan lumière.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme - Mobilité - Aménagement.

M. Conti signale que le groupe PLR propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Mme Molinari fait remarquer que cet objet a déjà été discuté en commission de l'Urbanisme à plusieurs reprises. Changer de commission à ce stade ne paraît pas très pertinent.

M. Baertschi est également d'avis qu'il faut laisser cet objet à la commission de l'Urbanisme. Il y a une logique liée aussi à la qualité urbaine, pas seulement au domaine public.

Sans vouloir influencer quoi que ce soit, le Président rappelle que cette délibération est liée à la résolution du plan directeur lumière de Carouge et qu'il serait bon de les renvoyer toutes deux dans la même commission.

Le Président met aux voix la proposition de M. Conti.

Le renvoi en commission Entretien du domaine public est refusé par 21 non, 8 oui et 2 abstentions.

Par conséquent, la délibération est renvoyée en commission Urbanisme - Mobilité - Aménagement et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti n'étant pas membre de la commission de l'Urbanisme, elle n'a pas suivi tous les travaux. Elle ne sait donc pas dans quelle mesure l'association HAU (Handicap architecture urbanisme) et l'association des malvoyants ont été associées à ce plan lumière. Elle souhaite qu'avant de voter les crédits, la commission les invite ou sache dans quelle mesure elles ont été consultées.

M. Baertschi relève qu'il faudra prendre garde à une chose dans ce travail qui a été entrepris, avec du reste des soirées ouvertes à la population. Il souhaiterait que l'on fournisse à la commission les échelles de coûts des différents modèles. Deux types de problèmes se posent : d'une part, l'évolution des corps lumineux et, d'autre part, la mode ou les goûts pour les types de luminaires, qui sont très divers, d'autant plus avec les LED maintenant. Cela a des impacts en termes de coûts. M. Baertschi est satisfait de voir que la zone centrale n'a pas trop été touchée puisqu'elle a une homogénéité. Ce sera avec intérêt que la commission pourra examiner tout cela. Mais, encore une fois, il souhaite que l'on fournisse à la commission l'indication des coûts de ces types de luminaires – ce qui est du reste probablement prévu.

M. Voignier suggère que l'on présente à la commission un petit rapport sur les visites qui ont été faites sur l'ensemble de la commune ainsi que sur le sondage auquel la population pouvait répondre sur Internet par rapport aux différents luminaires qui étaient posés. Il souhaite que la commission ait un retour à ce sujet et puisse connaître le ressenti de la population sur les différents luminaires, ce qui peut aussi diriger la commune sur un choix d'éclairages sur lequel elle n'aurait peut-être pas la même référence que les gens qui se promènent dans Carouge.

Mme Molinari sait que des associations de quartier ont organisé des visites par quartier et ont donné des suggestions. Il conviendrait que la commission ait un retour à ce sujet. Par ailleurs, elle rend les commissaires attentifs à l'aspect particulièrement sensible des rives de l'Arve. Il existe une loi sur la protection des rives de l'Arve. Mme Molinari a vu dans une coupe qu'un élargissement est prévu, mais le plan n'est pas particulièrement détaillé. Elle demande donc que la commission ait des détails spécifiques sur ce point, de manière à ce que la commune évite d'inonder de lumière les bords de l'Arve – aux endroits où ne passent pas les piétons, évidemment.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 010-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'AUTORISATION FONCIÈRE ET DE CAUTIONNEMENT EN FAVEUR DE LA FONDATION CAROUGEIOISE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGÉES.

M. Walder introduit le sujet. Cette proposition vise à permettre à la Fondation pour le logement des personnes âgées de Carouge d'acquérir une large part de l'immeuble Vigne Rouge 5 qui est actuellement en construction au bord de la route de Saint-Julien. C'est

d'ailleurs dans ce même immeuble que se trouveront les futurs locaux de la police municipale. Il s'agit pour la Fondation de pouvoir créer 48 appartements pour personnes âgées ainsi qu'acquérir le rez-de-chaussée sur lequel, outre un restaurant, il est aujourd'hui prévu la création d'un centre d'accueil de jour. Si l'achat pour un montant total de CHF 33,5 millions est soumis au Conseil municipal, c'est uniquement en raison des statuts de la Fondation, qui datent des années 1980 et qui demandent qu'une acquisition ou vente de bien immobilier soit validé par le Conseil municipal. À noter que ce n'est plus le cas ni pour la Fondation immobilière, ni pour les fondations du Vieux-Carouge ou intercommunale pour le logement des personnes âgées. À noter encore que cet investissement a été soutenu à l'unanimité par le conseil de la Fondation. Le deuxième objet de cette proposition vise à accorder un cautionnement à hauteur de CHF 27 millions à la Fondation, lui permettant ainsi de bénéficier d'avantages en matière de taux d'intérêt. À noter là aussi que cette pratique est courante pour les autres fondations et n'entraîne aucun coût pour la commune. Quant au risque, il est minime, sachant que la Fondation amènera 20% de fonds propres dans cette acquisition et qu'elle possède déjà actuellement deux bâtiments faiblement hypothéqués. Elle serait donc parfaitement en mesure d'assumer une éventuelle et très improbable forte chute de la valeur immobilière de cet immeuble à la route de Saint-Julien. Merci donc au Conseil municipal de soutenir cette proposition qui, M. Walder le rappelle, vise à créer 48 appartements pour personnes âgées, sachant qu'il manque déjà aujourd'hui entre 1'000 à 2'000 appartements de ce type à Genève.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi demande s'il est possible de connaître, en termes de trésorerie, l'ensemble des cautionnements que la commune a par ailleurs. Il sait que la Fondation du Vieux-Carouge a aussi un cautionnement et que la commune s'est dessaisie des cautionnements pour la Fondation immobilière. Il ne pense pas que les cautionnements soient un problème majeur pour l'avenir, mais il souhaite connaître ce montant à titre informatif.

M. Walder n'a pas le chiffre exact sous la main, mais il peut dire que ce montant est de l'ordre de quelques dizaines de millions. Il y a des cautionnements encore en cours pour la Fondation immobilière et la Fondation du Vieux-Carouge – d'ailleurs, le mois prochain, un nouveau cautionnement sera soumis au Conseil municipal pour la Fondation du Vieux-Carouge. Les chiffres figurent tous dans le bilan de la commune, qui est publié chaque année. Dans ce bilan sont mentionnés en pied de page les cautionnements pour lesquels la commune est garante. M. Walder pourra répondre à la demande de M. Baertschi lors du prochain Conseil municipal, mais il souligne que ces cautionnements n'ont aucune influence sur les taux d'intérêt qui sont pratiqués pour la commune.

Mme Cambier aurait voulu connaître le prix de ces logements à la location. Elle souhaite également savoir qui les gèrera.

M. Walder explique que ces appartements appartiendront à la Fondation pour le logement des personnes âgées de Carouge. C'est donc la Fondation qui les gèrera. Les loyers seront décidés par la Fondation, en fonction bien sûr des coûts de construction. Cette zone n'est pas en développement. Il s'agit d'une zone libre, ce qui était voulu par la Fondation pour pouvoir maîtriser le choix des locataires parce que sa volonté était d'offrir prioritairement ces appartements aux Carougeois qui souhaitent continuer leur vie à Carouge. Pour cela, il ne fallait pas être sous les règles du logement social, pour lequel le canton choisit les locataires. Ce seront donc des loyers libres. Les loyers devront couvrir en totalité les coûts de ces

appartements. C'est bien entendu la Fondation qui décidera du « tarif » qu'elle pratiquera. Pour les appartements de 2 ½ pièces et 4 ½ pièces, il était imaginé des tarifs allant de CHF 1'400.- à CHF 2'000.-, mais cela n'appartient pas à la ville de Carouge, cela appartient à la Fondation. M. Walder répète que si cet objet est soumis au Conseil municipal ce soir, c'est uniquement parce que les statuts l'imposent. Mais comme pour la Fondation immobilière dont le Conseil municipal ne valide pas les acquisitions de biens immobiliers, cela ne devrait bientôt plus être le cas non plus pour la Fondation pour le logement des personnes âgées, par une réforme prochaine des statuts.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

10. MOTIONS

1. Motion 002-2015 P : Pour la mise en place d'un congé paternité de 4 semaines

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour.

La réponse étant positive, le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

Pour la mise en place d'un congé paternité de 4 semaines

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu la nécessité de développer des mesures favorables aux familles permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ;

Vu que le père doit pouvoir être disponible et soutenir la mère pendant les premiers jours suivant la venue de leur enfant ;

Vu l'importance de donner la possibilité au père de s'impliquer émotionnellement dans la relation avec son enfant dès les premiers jours ;

Vu la réussite en matière de congé paternité en Ville de Genève ;

Vu que le congé paternité de la Ville de Carouge est déjà inscrit comme congé spécial ;

Vu que le statut du personnel de la Ville de Carouge n'accorde que 10 jours payés au père à la naissance de son enfant ;

Vu la volonté de la Ville de Carouge de viser une politique d'égalité ;

Vu que la législation fédérale laisse la compétence d'introduire un congé paternité ;

Vu que plusieurs modèles de financement de cette prestation peuvent être envisagés ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de la Ville de Carouge invite le Conseil administratif

À étudier l'introduction d'un congé paternité de 4 semaines payées pour les collaborateurs de la Ville de Carouge ;

À étudier une compensation financière qui permet de gérer le budget de la Commune en évitant l'augmentation d'impôts tout en conservant les prestations à la population ;

À étudier la possibilité de promouvoir de façon active le congé paternité auprès des entreprises carougeoises.

Le PDC

Mme Marti souhaite s'exprimer sur la prise en considération. Les Verts ne sont pas le parti de la famille, mais le parti de toutes et tous. Il y a neuf ans déjà, leur conseillère municipale Mme Wermeille avait déposé une demande pour un congé paternité au-delà des deux jours réglementaires. Il est évident qu'aujourd'hui, les Verts ne vont pas se renier et entreront en matière sur la motion.

M. Scheidegger indique que le groupe MCG soutient la proposition. Le groupe MCG est tout à fait favorable au congé paternité parce qu'il est très important pour un père d'être intégré dans le développement de l'enfant. Mais il souhaite aussi que l'on prenne en considération les gens qui n'ont pas d'enfant parce que, tout au long de leur vie, ils payent pour les enfants, etc., mais on ne leur apporte absolument rien. Il demande simplement une équité et que l'on prévoie quelque chose pour eux. A un moment donné, ce n'est pas juste. Il faut donc aussi penser à eux et prévoir une compensation, parce qu'il semble normal que tout le monde puisse être content par rapport à une décision comme celle-là. Cette décision pour les parents est très bonne et tout à fait normale, mais ceux qui n'ont pas d'enfant sont oubliés. Le groupe MC souhaite que l'on prenne cet aspect en considération.

M. Bocquet annonce que le groupe socialiste se réjouit de cette motion et la prendra donc en considération. C'est une motion qui reprend pour partie une motion du conseiller national socialiste valaisan Roger Nordmann déposée en 2007 déjà, qui en cas d'acceptation aurait modifié le droit supérieur et se serait par conséquent appliquée aux communes. La motion a été refusée car jugée trop coûteuse : CHF 384 millions, valeur 2012, évalués par le Conseil fédéral. En mai 2014, Travail.Suisse, organisation faïtière des syndicats, est revenue à la charge en faisant une proposition dans le même sens, de quatre semaines de congé paternité. Le groupe socialiste soutiendra donc la prise en considération de cette motion. Toutefois M. Bocquet tient à relever que cette avancée sociale aura un coût. La commission du Grand Conseil l'a déjà fait remarquer en examinant le projet de loi 10105-A du 6 janvier 2015 allant dans le même sens déposé par les Verts et le PS.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Avant que le Conseil municipal ne décide le renvoi en commission ou la discussion immédiate, Mme Hiltbold signale que le Conseil administratif a déjà commencé des travaux sous la précédente législature et vient de présenter une proposition de révision du statut du personnel à la commission du personnel. Cette question du congé paternité est intégrée dans les propositions qui sont faites de révision du statut. Ce statut, une fois qu'il aura été examiné et largement soutenu par le personnel, sera présenté au Conseil municipal parce que celui-ci a le dernier mot. Par conséquent, si le Conseil municipal le souhaite, la discussion pourra également avoir lieu dans le cadre de la révision du statut du personnel.

Le Président rappelle qu'une motion a pour but d'être renvoyée au Conseil administratif avec une réponse dans les deux mois. La proposition serait donc la discussion immédiate plutôt qu'un renvoi en commission puisque le sujet reviendrait en commission de toute façon dans

le cadre de la révision du statut du personnel. Le bureau propose donc la discussion immédiate, en demandant au Conseil administratif de prévoir une séance explicative.

M. Pistis indique que le groupe MCG demande le renvoi de la motion en commission Sociale. Il y a des questions assez intéressantes à relever. Il tient à renvoyer cette motion à la commission Sociale pour qu'elle puisse étudier les différentes pratiques dans d'autres communes, voire dans d'autres cantons – M. Pistis ne pense pas que le Conseil administratif pourra apporter ce genre de réponses. Il convient de faire déjà un travail en amont, en attendant le statut du personnel, et de voter par la suite éventuellement en bloc avec le statut.

M. Monney signale que le groupe socialiste préférerait que la motion soit renvoyée au Conseil administratif. Comme l'a expliqué Mme Hiltbold, le sujet est abordé dans le cadre de la révision du statut du personnel. Il faut attendre cette révision du statut. Ensuite, le Conseil municipal verra les propositions qui sont faites par le Conseil administratif en accord avec la commission du personnel. Puis, le statut révisé reviendra en commission des Règlements, où les conseillers municipaux pourront débattre du congé paternité et inviter qui de droit. M. Monney pense que c'est le meilleur cheminement à suivre – il ne sait pas si les motionnaires sont d'accord avec ce cheminement, qui lui semble le plus logique. Renvoyer en commission sans attendre les discussions qui auront lieu avec le personnel sur la révision du statut, c'est aller un peu vite.

M. Voignier annonce que le groupe PLR soutiendra la proposition de faire une discussion immédiate et de renvoyer la motion au Conseil administratif puisque le sujet est déjà en discussion avec la commission du personnel et que le tout reviendra en commission des Règlements. Le groupe PLR soutiendra donc le renvoi au Conseil administratif mais aura quelques propositions à faire lors de la discussion.

Mme Marti indique que le groupe des Verts partage les propos de MM. Voignier et Monney, c'est-à-dire la proposition de renvoyer la motion au Conseil administratif. Le groupe des Verts s'exprimera lors de la discussion.

M. Piccoli confirme que les motionnaires soutiennent ce qui vient d'être dit.

Le Président met aux voix la proposition de M. Pistis.

Le renvoi en commission Sociale est refusé par 26 non, 4 oui et 1 abstention.

Par conséquent, la motion est renvoyée au Conseil administratif et le Président ouvre la discussion.

M. Piccoli rappelle qu'en 2013 le Conseil fédéral, comme le Parlement européen, a déclaré prioritaire la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle et qu'il souhaitait que les cantons et les communes mettent en place des politiques pour aider les familles. Aujourd'hui, on considère la famille comme le noyau de notre civilisation. La famille doit être un lieu de bien-être. C'est pour ces différentes raisons que le groupe PDC souhaite mettre en place ces mesures, bien sûr avec l'accord de tout le monde et en discutant des différentes possibilités. Il remercie donc le Conseil municipal pour son soutien.

Mme Marti relève que les Verts sont heureux d'apprendre que, déjà lors de la législature précédente et encore actuellement, le Conseil administratif a entrepris d'étendre le congé paternité. Par rapport à la deuxième invite de la motion, on sait que le PDC se réclame de la chrétienté et qu'il y a des miracles dans la chrétienté. Les Verts, eux, ne savent pas comment la commune peut dépenser sans aucun coût, c'est-à-dire offrir des prestations

telles qu'un congé paternité sans aucun coût. Ils souhaiteraient donc des explications lors du retour dont il a été question plus tôt.

M. Barthassat remarque que le PDC ne fait pas de miracle mais sait lire. La motion ne dit pas qu'il n'y aura aucun coût, mais demande d'éviter l'augmentation d'impôts. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de coûts. Une motion peut entraîner des coûts sans que la commune n'augmente les impôts. Il faut bien lire la motion, comme cela on la comprend mieux.

Mme Zuber indique que le groupe PLR soutiendra le renvoi au Conseil administratif afin que ce dernier puisse étudier la question d'un congé paternité de quatre semaines. Toutefois, il souhaite déjà préciser que, sur le fond, il émet des réserves. En effet, les entreprises carougeoises souffrent actuellement d'un contexte difficile, ce qui laisse présager une baisse de la fiscalité communale. De plus, plusieurs réformes cantonales s'annoncent et risquent d'accentuer encore cette diminution des entrées. Parallèlement, le marché de l'emploi se durcit et plus de personnes auront besoin de soutien public. Dans ces conditions, des choix difficiles vont devoir être pris au sein de ce Conseil municipal. Ce n'est ainsi pas le moment de créer de nouvelles charges – certes idéologiquement défendables, voire même souhaitables –, mais au contraire de fixer des priorités et de se centrer sur les besoins des Carougeois. Le groupe PLR souhaite rappeler que le personnel communal bénéficie déjà de deux semaines de congé paternité, ce qui est bien plus que la majorité des employés dans le secteur privé. Ces deux semaines correspondent également au congé octroyé par le canton. Une certaine harmonisation des conditions de la fonction publique paraît opportune au groupe PLR. Pour conclure, comme déjà dit, le groupe PLR votera le renvoi au Conseil administratif et souhaite pouvoir étudier cette question dans le cadre de la réforme complète du statut du personnel afin d'avoir une vision d'ensemble.

M. Pistis relève que le groupe MCG soutiendra cette motion, comme l'a dit son collègue. Quatre semaines, c'est un minimum. Le groupe MCG aurait voulu que cette motion aille un peu plus loin et propose cinq, voire six semaines. Pour rappel, dans les années 2000 sauf erreur, la Confédération avait passé au vote le congé maternité, qui avait été refusé. Genève était revenu avec un projet pour un congé maternité de quatre mois et quelques semaines. Il est dommage de limiter le congé paternité à quatre semaines alors que l'on sait que dans certains pays, notamment aux Pays-Bas, il y a l'égalité entre hommes et femmes. Le groupe MCG aurait voulu avoir cette discussion en commission Sociale, malheureusement la majorité du Conseil municipal a préféré un renvoi directement au Conseil administratif, ce qui bien sûr verrouillera des questions peut-être importantes. Toutefois, il ne va pas s'arrêter à cette problématique et soutiendra bien sûr cette motion qui, à son avis, ne va pas assez loin en proposant seulement quatre semaines.

Mme Marti réagit aux propos tenus par le PLR. Chaque fois qu'il s'est agi d'améliorer la condition des travailleurs, l'on a dit que l'économie allait s'écrouler – cela a été le cas lorsque les vacances ont été étendues, etc. Mme Marti croit qu'il faut être attentif au fait que l'économie ne s'est pas écroulée parce que les prestations sociales ont été améliorées.

M. Mutzenberg insiste sur la troisième invite. Il sera aussi intéressant de voir ce que le Conseil administratif pourra proposer pour promouvoir de façon active le congé paternité auprès des entreprises. Il est important de ne pas se focaliser uniquement sur les employés de la commune, mais aussi d'examiner dans quelle mesure la commune pourra développer ce congé paternité auprès des entreprises. Il faudra voir comment le Conseil administratif peut être proactif sur cette question.

11. POSTULATS

Il n'y en a pas.

M. Pistis quitte la séance. Mme Buchs, première vice-secrétaire, reprend sa place.

12. RESOLUTIONS

Par erreur, le Président commence par traiter la deuxième résolution à l'ordre du jour. Il reviendra subséquemment à la première résolution.

2. Résolution administrative 002-2015 P : Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant la stratégie d'aménagement Carouge sud

M. Walder introduit le sujet. La résolution sur la stratégie d'aménagement Carouge sud qui est proposée au Conseil municipal, tant le projet que son annexe, est le fruit d'une étude menée conjointement entre la ville de Carouge et le canton afin de définir le cadre de développement du secteur sud de Carouge. Pour rappel, celui-ci faisait l'objet d'un déclassement intensif dans le cadre de la première version du plan directeur cantonal présentée par l'ancien conseiller d'Etat Mark Muller et préavisée négativement par le Conseil municipal de Carouge. Heureusement, la ville de Carouge a obtenu dans la deuxième version du plan directeur cantonal que plusieurs espaces soient préservés d'une densification intensive, à l'instar de la parcelle dite « Rigafin » sur les hauteurs de Pinchat qui pourra rester un espace libre de constructions à l'exception d'éventuels aménagements légers. Toutefois, le niveau de précision d'un plan directeur cantonal est très aléatoire et lacunaire en matière de densités et d'espaces collectifs. C'est pourquoi la transcription concrète des intentions du plan directeur cantonal sur ce secteur était nécessaire. Le Conseil administratif souhaite partager avec le Conseil municipal cette stratégie afin de pouvoir s'y référer pour aiguiller les futurs projets de ce périmètre. Par cette proposition, il souhaite valider une vision d'un développement cohérent et différencié en fonction du lieu, de l'environnement ainsi que de la valeur patrimoniale des bâtiments existants. Avant d'en souhaiter bonne lecture aux conseillers municipaux, M. Walder aimerait leur recommander de mettre en relation cette proposition avec le plan directeur cantonal lui-même qui, il le rappelle, a été préavisé favorablement par le Conseil municipal. Dès lors il ne s'agit plus de savoir si la ville de Carouge veut ou non développer ce secteur, mais bien comment celui-ci devra l'être afin de préserver une qualité de vie maximale. M. Walder enjoint le Conseil municipal à ne pas oublier non plus que le canton est largement engagé dans une valorisation maximale des potentiels constructibles des zones déclassées. Dès lors, entre les impératifs de construction de logements et la nécessité de ne pas brader le territoire carougeois, la ville de Carouge se doit de rester raisonnable, ce qui semble au Conseil administratif être au cœur de cette vision de compromis qu'il propose au Conseil municipal d'adopter. M. Walder remercie les conseillers municipaux d'y faire bon accueil.

Avant le vote sur la prise en considération, M. Scheidegger souhaite qu'on éclaire sa lanterne, parce qu'il a trouvé des termes un peu alambiqués dans ce texte. Il aimerait savoir ce que veut dire « ancrer la charpente paysagère comme réseau public constitutif ».

Le Président répond que le bureau propose de renvoyer le projet en Toutes commissions réunies. M. Scheidegger aura tout loisir de poser cette question en commission.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Toutes commissions réunies.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

1. Résolution administrative 001-2015 P : Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un plan directeur lumière de Carouge

L'introduction de M. Walder sera très brève puisqu'il s'agit du plan lumière auquel il a fait référence lors de la délibération sur le renouvellement de l'éclairage dans certains quartiers. L'objectif est d'ancrer le plan lumière dans le plan directeur de la commune afin que tous les projets d'aménagement présents et futurs s'y réfèrent lorsqu'il s'agira de choisir les luminaires et le type d'éclairage par secteur et par lieu précis. M. Walder recommande au Conseil municipal de renvoyer le projet en commission pour une discussion si possible avant la délibération parce que les commissaires auront besoin d'une explication sur le plan lumière avant d'examiner plus précisément ce qui est proposé dans ladite délibération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme - Mobilité - Aménagement par cohérence avec la délibération sur le renouvellement de l'éclairage des quartiers des tours et des Noirettes qui a elle-même été renvoyée en commission Urbanisme.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Molinari doit faire un *mea culpa*. Dans son intervention sur la nécessité de tenir compte de la situation particulière des rives de l'Arve, elle se référait bien entendu au plan lumière dans son ensemble et non pas uniquement au projet proposé dans la délibération.

13. PETITIONS

1. Pétition 001-2015 P : Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée

Le Président prie la secrétaire d'en donner lecture.

A l'attention du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et des Bureaux des Conseils municipaux du canton de Genève

Nous, signataires, défendons une certaine vision de la vie nocturne genevoise : en favorisant la sociabilité, la créativité culturelle, la responsabilisation des jeunes et la prévention, la diversité des lieux qui font la vie nocturne offre un cadre approprié à la culture de la nuit et à son apprentissage.

Or, l'action politique actuelle qui entend régler les problèmes nocturnes principalement par la répression et les interdictions s'oppose à une vie nocturne riche, vivante et diversifiée. De plus, il y a un manque d'offre adéquate en matière de vie nocturne pour les jeunes à Genève ; il faut plus de lieux adaptés aux besoins nocturnes de la jeunesse, notamment en matière d'offre culturelle.

Constatant :

- *que la situation actuelle incite les jeunes à adopter de nouvelles pratiques festives en marge des lieux adaptés ;*
- *qu'il y a une diminution voire une disparition des lieux ouverts aux 16-18 ans ;*
- *que la qualité des prestations est en baisse ;*

- *que le manque de diversité met à mal la créativité et le renouvellement culturel.*

Nous demandons :

- *l'ouverture des bars non-soumise à autorisation jusqu'à deux heures ;*
- *d'empêcher de pratiquer des interdictions d'accès aux établissements plus restrictives que la loi ;*
- *une meilleure exploitation des infrastructures actuelles que constituent les salles cantonales, communales et les Maisons de Quartier ;*
- *la planification de lieux nocturnes dans le cas de projets urbains.*

Le Président informe le Conseil municipal qu'un autre document provenant du collectif a été ajouté ce jour sur CMnet. Ce document est signé au nom du Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée de deux personnes, Adrien Rufener et Sylvain Leutwyler, qui sont membres du comité. D'après ce que le Président sait, cette pétition a été envoyée à tous les conseils municipaux pour susciter un débat.

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

M. Baertschi ne fera pas d', mais simplement une remarque. Il est un peu atypique d'adresser une pétition à la fois au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et aux bureaux des conseils municipaux du canton de Genève. Le bureau a raison de proposer le renvoi en commission des Pétitions parce que le principe est d'auditionner les pétitionnaires lorsque le Conseil municipal reçoit une pétition – c'est la moindre des politesses. C'est donc une bonne proposition, mais M. Baertschi souligne que cette pétition n'est pas typiquement carougeoise.

Le Président a effectivement relevé que la pétition était adressée à tous les bureaux des conseils municipaux. Le bureau a estimé qu'il s'agissait malgré tout d'une question pertinente à Carouge.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti propose, puisque les pétitionnaires demandent « une meilleure exploitation des infrastructures actuelles que constituent les salles cantonales, communales et les Maisons de Quartier », d'inviter la coordinatrice de la maison de quartier de la Tambourine ou un représentant de la FASE pour entendre les pétitionnaires et donner à la commission quelques éléments.

M. Gerster abonde dans le sens de M. Baertschi à propos de ces pétitions fleuves que l'on adresse à tout le monde et pour lesquelles tout le monde doit se réunir afin de donner une réponse. Il propose que, dans la lettre par laquelle ces personnes seront convoquées, on leur demande qu'elles viennent avec des exemples qui touchent la commune de Carouge, parce qu'il trouve que c'est un peu un délit de démocratie que de faire ce genre de choses. Tous les conseils municipaux vont se réunir, ce qui a quand même un coût et des conséquences. Il faut que ces personnes en soient conscientes. M. Gerster ne veut pas que le Conseil municipal désormais n'arrête plus de traiter de pétitions qui vont à tout vent et viennent de partout. Une pétition touche en principe un sujet communal. Carouge est assez festive. Un grand travail est effectué sur la vie nocturne par les différents conseillers administratifs. Puisque ces personnes ont voulu faire une telle pétition, qu'elles fassent elles-mêmes un travail et que, dans la lettre qui leur sera envoyée, il leur soit demandé de venir avec des exemples précis qui touchent la commune.

M. Scheidegger pense que cette pétition est intéressante parce qu'elle peut remettre la commune en question par rapport à l'activité qui se déroule à Carouge et l'appauvrissement constaté depuis quelques années. La fin des squats a enlevé beaucoup de culture à Genève.

M. Baertschi sera un brin nostalgique. À l'époque, pour ceux qui ont connu le Lion d'Or, l'Auberge Sarde, le Moulin à Danse, tous ces établissements autogérés ou autres à Carouge étaient effectivement extrêmement ouverts aux jeunes. Il est presque un peu pathétique aujourd'hui que les jeunes demandent l'ouverture de bars où l'on va vendre de l'alcool afin, pour la plupart d'entre eux, de se « biturer ». Cela fait un peu mal au cœur. Mais c'est ainsi et M. Baertschi invite à écouter les pétitionnaires.

Mme Molinari n'a pas compris quelle était la recommandation de M Baertschi.

La recommandation de M. Baertschi est que la commission les écoute. Il y a eu un changement sociologique et c'est un peu un cri de détresse qu'il faut entendre. C'est en ce sens qu'il faut comprendre son intervention.

2. Pétition 002-2015 P : Pour la sécurité des piétons et en faveur de la mobilité piétonne

Le Président prie la secrétaire d'en donner lecture.

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Carouge : Pour la sécurité des piétons et en faveur de la mobilité piétonne

Alors que les piétons avancent lentement sur les chemins qui leur sont réservés ainsi que sur les trottoirs, tout conducteur d'engin assimilé à des véhicules doit, au sens de la loi, leur accorder la priorité (art. 43 al. 1 et 2 de la LCR et art. 41 de l'OCR). Selon l'art. 26 de la LCR, une prudence particulière s'impose à l'égard des enfants, des infirmes et des personnes âgées. Or, on constate quotidiennement que nombre de cyclistes qui veulent rouler au nom de la mobilité douce sur ces espaces piétons ne prêtent plus aucune attention à ces dispositions.

Aujourd'hui, vouloir se déplacer à pied, notamment avec des enfants ou des animaux, sur les trottoirs et promenades qui relèvent du domaine public municipal devient de plus en plus dangereux. Corollaire de cette évolution, nombre d'engins à assistance électrique (vélos ou trottinettes électriques, voire Segways) se déplacent désormais sur ces espaces piétons à des vitesses pouvant atteindre 20 à 25 km/h et 45 km/h pour certaines catégories. Les usagers de ces deux-roues véloce sont d'autant plus concernés par les dispositions légales en vigueur.

Au vu de cette situation, nous demandons

- *que la Ville de Carouge entreprenne une campagne de sensibilisation contre ce type d'incivilité afin de faire respecter les règles en la matière, en affirmant le droit à la sécurité piétonne ;*
- *que dans les rares espaces dévolus spécifiquement à la promenade dans notre commune, tels que les bords de l'Arve, promenade des Orpailleurs et le mail du boulevard des Promenades, la police municipale fasse respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur.*

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Mutzenberg suggère d'éventuellement inviter des associations qui pourraient éclairer la commission sur ces difficultés. Il est sensible aux questions abordées. Une campagne de sensibilisation semble effectivement nécessaire, mais il pense aussi que la signalisation en vigueur n'est pas très claire, notamment à la promenade des Orpailleurs – il a déjà eu l'occasion de le dire. Il en veut d'ailleurs pour preuve que, récemment, la police cantonale a procédé à des contrôles et n'a pas été en mesure de lui dire si les vélos pouvaient ou non circuler sur la promenade des Orpailleurs. Il propose donc que l'association PRO VELO, mais aussi des associations de piétons puissent être reçues par la commission, le cas échéant dans un deuxième temps, pour donner leur point de vue sur ces difficultés de cohabitation entre les piétons et les vélos, notamment à la promenade des Orpailleurs.

Au sein de ce Conseil, M. Baertschi a toujours défendu les pistes cyclables et la sécurité des cyclistes, qui est un combat nécessaire partagé par la majorité du Conseil municipal. Mais l'on en vient un peu à oublier la sécurité des piétons. Plusieurs des personnes qui ont déposé cette pétition – il regrette que le Conseil municipal n'ait pas la liste des pétitionnaires – soit souffrent d'infirmités, soit ont eu des problèmes dans ces espaces avec des enfants, voire des animaux. Suite à une initiative de M. Maudet, la presse parlait hier de « cycloterrorisme ». On constate effectivement une montée des incivilités plus qu'inquiétante. M. Baertschi signale qu'il y a une semaine, alors qu'il avait demandé à un cycliste devant chez lui de ralentir l'allure, ce cycliste lui a craché dessus – voilà où on en est aujourd'hui. Il ne dit pas que c'est le cas de tous les cyclistes, mais il y a un problème essentiel et il pense que les pétitionnaires n'en peuvent plus – il pourrait raconter d'autres cas de ce type. Il croit qu'il faut avoir une oreille pour ces personnes. On parle de mobilité douce, d'accord, mais alors que l'on parle aussi de la mobilité piétonne : ce sera l'occasion de parler de toutes les mobilités.

M. Voignier approuve cette pétition. Comme il l'a souvent signalé, c'est une chose qui lui tient à cœur. Des contrôles ont eu lieu hier, beaucoup de personnes ont été interviewées dans les journaux, au téléjournal, etc. On a même vu que certains cyclistes disaient que, parce que l'on rétrécit les voies de circulation et que le trottoir est large, il est plus facile pour eux de rouler sur le trottoir. C'est peut-être un aspect à prendre en compte dans les réflexions que la ville de Carouge mène en cas d'aménagements routiers. M. Voignier recommande ensuite à la commission d'inviter des personnes qui représentent les personnes âgées, comme M. Serge Leuba qui habite Carouge et qui fait partie d'une association d'habitants d'aînés qui s'est déjà plusieurs fois exprimée sur les dangers que représentent les vélos sur les trottoirs pour les personnes âgées. Il suggère aussi d'inviter quelqu'un du monde des personnes handicapées. Il croit que parmi les signataires se trouve M. Chambille qui est une personne malentendante. Si la commission reçoit une personne avec ce handicap, il ne faudra pas oublier de prévoir un interprète en langue des signes. Il serait intéressant de recevoir ces personnes qui se déplacent à Carouge (et ailleurs aussi bien sûr) et qui souffrent de ces quelques cyclistes qui utilisent les trottoirs ou les passagers piétons à une vitesse infernale sans voir qu'ils effleurent des enfants, des personnes âgées ou des personnes ayant un handicap – et cette peur se répand, ce qui explique une certaine agressivité dans le comportement des piétons qui voient des vélos arriver sur les trottoirs. M. Voignier invite donc la commission à inviter des personnes qui souffrent de ces comportements, et pas uniquement PRO VELO qui va défendre la mobilité des vélos.

Mme Molinari salue cette pétition. Elle pense effectivement qu'il y a des moutons noirs, qui ne sont pas respectueux de la loi et qui doivent certainement être sanctionnés. Néanmoins, sa recommandation serait d'éviter de faire des amalgames. Par rapport au tour de pré-consultation, elle demande que les aspects suivants soient pris en considération dans la discussion, parce que la pétition mentionne des éléments très spécifiques. D'abord,

s'agissant du dernier paragraphe qui parle des « espaces dévolus spécifiquement à la promenade », il y a beaucoup d'ambiguïtés, comme l'a dit M. Mutzenberg. Mme Molinari avait demandé il y a quelques années à un responsable de l'office fédéral des transports quelle était la définition d'un espace piétonnier. C'est un espace dans lequel les piétons sont tout à fait prioritaires, mais cela ne signifie pas que les vélos doivent y être interdits s'ils respectent les règles. C'est la première question à clarifier. Ensuite, comme le savent les conseillers municipaux, la promenade des Orpailleurs sera dévouée à un parcours, à savoir la voie verte. Dans ce cadre, des aménagements respectueux de tous les usagers de mobilité douce seront mis en place. Le Conseil municipal pourra peut-être faire le point à cette occasion sur ce projet. Mme Molinari rappelle par ailleurs, concernant le passage de vélos à la promenade des Orpailleurs, qu'il s'agit souvent de personnes à vélo qui accompagnent leurs enfants à la crèche qui se situe au Clos-de-la-Fonderie, voire plus loin au Val-d'Arve. Elles choisissent cette voie parce que c'est un espace sécurisé. Pour y être plusieurs fois par jour, Mme Molinari doit dire qu'effectivement, il y a des moutons noirs. Il faut sanctionner ces derniers mais il est important de ne pas mettre tout le monde dans le même panier. Elle demande en outre que l'association de quartier de Carouge Est, qui s'est penchée sur ces questions de mobilité, soit aussi invitée à prendre part à la discussion. Dernier point, elle a été étonnée de voir que, quand les conseillers municipaux ont reçu cette pétition, ni le nom du premier signataire ni le nombre de signatures n'étaient fournis. Elle a posé des questions et il lui a été répondu que sept personnes ont signé la pétition et que la première signataire est Mme Baertschi – cela pourra être vérifié en commission. Elle donne simplement l'information parce que celle-ci n'était pas jointe au document que les conseillers municipaux ont reçu.

Le Président remarque que le fait de ne pas fournir les noms des pétitionnaires est conforme à la loi (art. 48 du règlement du Conseil municipal).

Mme Molinari souligne que le premier signataire doit être connu et que, selon la loi, les noms des pétitionnaires ne doivent pas être communiqués à des tiers. Or, la pétition est directement adressée au Conseil municipal. Cela pourrait faire l'objet d'une discussion juridique, mais Mme Molinari ne voit pas en quelle mesure, étant les destinataires directs d'une telle pétition, les conseillers municipaux pourraient être considérés comme des tiers. Il semble logique que les noms ne soient pas divulgués à l'extérieur du Conseil, lors des discussions sur la pétition, mais ce n'était pas le point principal de son intervention. Le point principal était de dire qu'il est dommage de ne pas recevoir l'information complète en tout cas sur le premier signataire, parce qu'il faut bien savoir quelle personne la commission doit convoquer.

Mme Marti relève que la première demande de la pétition est une campagne de sensibilisation. Sachant qu'il y en a déjà eues à Carouge, elle souhaite que la commission ait un bilan des campagnes que la commune a pu mener. Elle aimerait aussi dire que PRO VELO et l'association des piétons ont organisé une après-midi consacrée à la cohabitation piétons-vélos et ont travaillé main dans la main pour arriver à une situation qui soit acceptable pour tout le monde. PRO VELO ne se préoccupe donc pas seulement de mobilité douce, mais d'une bonne cohabitation entre tous les usagers de la route et des trottoirs.

14. QUESTIONS

M. Walder a une réponse à la question posée tout à l'heure par M. Baertschi. Le montant des cautionnements s'élevait à CHF 48 millions au 31.12.2014.

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Il n'y en a pas.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

M. Baertschi : Préavis municipal, PLQ Les Moraines

Le Conseil administratif peut-il m'indiquer la date du préavis municipal émis dans le cadre de la procédure d'adoption du Plan localisé de quartier n° 29775 (Les Moraines) qui a fait suite à la création d'une 3^e zone de développement le 27 janvier 2012 ?

Je souhaiterais connaître la date du préavis émis par le Conseil municipal, préavis dont je n'arrive pas à retrouver la trace.

M. Prod'hom : Interventions de la police dans les nouveaux bâtiments « Familia » de la Fondation Emma Kammacher à la Fontenette

Suite à l'inauguration organisée par la Fondation Emma Kammacher et la Ville de Carouge de la première étape des immeubles dit « Familia » et des locaux communaux (parascolaires et restaurant scolaire), qui a eu lieu le 15 septembre 2015, un article de la *Tribune de Genève* a été publié le 16 septembre 2015. Ce dernier mentionne que dans les nouveaux immeubles je cite : «On ne nous avait pas dit que nous allions vivre dans un immeuble occupé à 80% par des personnes psychologiquement fragiles, déplore un quadragénaire, regrettant son ancien quartier. L'ambiance était familiale, alors qu'ici, la police doit intervenir presque tous les jours pour des bagarres, des gens qui trafiquent de la drogue, boivent, cassent des portes, hurlent ou s'engueulent.»

Avons-nous des informations ou statistiques de police sur les interventions et le trafic de drogue allant dans ce sens ?

Je suis particulièrement surpris par ces affirmations étant moi-même membre de la Fondation Emma Kammacher et son vice-président

Renseignements pris en interne, il y a eu une intervention de la Police Municipale pour ramener une personne égarée (Alzheimer) ; deux interventions de la Police pour une dispute familiale ; une intervention conjointe de la Police, Police Municipale et pompiers pour une tentative de suicide ; une intervention de la Police pour un décès ; une intervention de la Police Municipale pour des chiens non tenus en laisse ; une intervention pour un début d'incendie (oubli d'arrêter un four avec des aliments à l'intérieur).

Avec sept interventions connues par le propriétaire depuis le début de l'entrée des locataires, nous sommes loin des affirmations de la *TdG*.

Je m'interroge également sur le rôle de la presse quant à sa responsabilité de véhiculer dans un article de telles informations, sans avoir pris langue avec les autorités communales, la police et la Fondation. Et surtout l'impact de tel propos sur la population du quartier ainsi que sur ses habitants, si ces derniers ne sont pas avérés. Ne va-t-on pas à l'encontre de la volonté d'intégration des habitants et du bien-vivre ensemble ?

Questions orales

M. Conti : Abri TPG

M. Conti a été interpellé par la population carougeoise concernant les abris TPG. On lui a fait remarquer que, vers la poste, il y a un joli abri pour les deux-roues. Deux personnes sont venues lui demander s'il était possible de faire un joli abribus à la place du marché – avec les intempéries qu'il y a eues, les pauvres avaient été toutes mouillées. M. Conti demande donc s'il est possible de faire un abribus comme celui à Cardinal-Mermillod.

M. Walder signale que cette question a été étudiée. Le problème pour poser un abribus à la place du Marché, c'est la protection des bâtiments et la commission des monuments et sites. Il n'y a pas d'espace pour poser un abri pieds sur le trottoir et la commune a l'interdiction d'accrocher un abri à la façade. Dès lors, il n'a pas été possible de poser un abribus à cet endroit. C'est la raison pour laquelle la place du Marché est un des seuls arrêts à Carouge qui ne bénéficie pas d'une couverture à ce jour.

M. Voignier : Epaves vélos et scooters

M. Voignier souhaite savoir s'il est possible de faire un contrôle des épaves qui utilisent les espaces où l'on doit poser les vélos et les scooters à Carouge. La commune aménage de jolis espaces, des épingles sont à disposition à plusieurs endroits. Malheureusement, les gens qui veulent les utiliser doivent régulièrement chercher un poteau ailleurs car ils ne peuvent pas utiliser ces espaces où sont laissés des vélos avec une seule roue ou plus de selle, ou encore des motos sans plaque. Il y a un laisser-aller. Il serait intéressant de faire une campagne de sensibilisation, et déjà de voir ce qui peut être enlevé automatiquement. Est-ce possible ?

Mme Hiltbold répond que tout est possible. Cela se fait régulièrement. Si cela n'a pas été fait depuis un moment, la police municipale fera une tournée.

M. Voignier : Location à la Rippe

M. Voignier relève que la salle de la Rippe a été rénovée d'une façon assez importante. Or, il s'avère qu'on ne peut plus la louer le dimanche. Il ne sait pas si elle ne peut plus être louée d'autres jours aussi. Tout le monde été très content de cette rénovation et M. Voignier trouve navrant d'avoir à disposition une grande salle pour pouvoir faire des fêtes familiales mais que l'on ne peut pas louer quand on veut. Il aimerait donc savoir ce qu'il en est. Il souhaite aussi savoir si d'autres salles carougeoises ne sont plus utilisées le dimanche, ou le samedi soir – bref, il demande si les règlements ont changé.

Mme Lammar répond qu'il n'y a pas eu de modification de règlements par rapport à la location de ces salles. Cela dit, la location de la Rippe est soumise à une certaine restriction puisqu'elle est réservée aux habitants carougeois et aux habitants des communes d'Asse et Boiron. Par ailleurs, une association louait la salle durant la semaine. C'était peut-être pour cela qu'il y avait moins de locations possibles pour les particuliers. Cette location durant une année a posé un certain nombre de problèmes logistiques et d'organisation – notamment, les recettes de location ne couvraient pas les coûts induits. Le bail de cette association a donc été résilié. Depuis, l'on constate que la fréquence des locations augmente pour ces locaux de la Rippe. Le Conseil administratif préfère pouvoir louer la salle aux particuliers, en semaine et le week-end. Mme Lammar ne sait pas pourquoi l'on a répondu à M. Voignier qu'il n'était pas possible de louer la salle le dimanche. Elle va se renseigner, sachant que le but est de pouvoir louer cette salle un maximum.

M. Voignier : Place de Sardaigne

M. Voignier a entendu les réponses de M. Walder concernant la fermeture de Jacques-Dalphin au fond de la place de Sardaigne. Il a néanmoins gardé cette question pour

demander un complément d'information sur la fermeture des toilettes à la place de Sardaigne. Il est resté sur l'acceptation par la commission, en date du 28 janvier 2014, d'une délibération pour la construction d'un édicule avec des toilettes. Il n'a pas l'impression que le Conseil municipal ait dit à un moment qu'il n'en voulait pas. Il souhaite que l'on fournisse au Conseil municipal les décisions qui ont été prises, pour savoir comment on en arrive aujourd'hui à la fermeture de ces toilettes. La commission avait accepté la construction de cet édicule par 11 oui, soit l'unanimité des groupes. M. Voignier souhaite donc quelques explications.

Mme Hiltpold précise que le Conseil municipal voulait une étude d'ensemble et non pas une seule toilette publique en remplacement de la fermeture des WC de la place de Sardaigne. Mais le Conseil administratif ressortira le dossier parce qu'il lui apparaît également qu'il faut trouver une solution – sans forcément mettre de nouveaux WC dans tout Carouge, mais en tout cas à la place de Sardaigne.

Mme Lammar rappelle que la proposition d'un édicule pilote avait été soumise au Conseil municipal et que la commission avait clairement dit qu'elle ne voulait pas simplement un seul édicule mais un espace plus grand, avec au moins trois toilettes (hommes, femmes et handicapés), qui prendrait place sur les toilettes en dur actuelles. La commune a commencé à étudier la question, puis sont venues les études sur la réfection du parking Vibert et notamment l'aménagement extérieur. À ce titre, il n'a pas paru opportun au Conseil administratif de construire quelque chose sur l'emplacement actuel des toilettes, ne sachant pas ce que donnerait cette étude sur l'aménagement de l'avenue Vibert. L'étude pourrait dire qu'il serait intéressant d'avoir une vue depuis l'avenue Vibert jusqu'à l'église, par exemple. Le cas échéant, il serait utile que la zone soit libre. C'est pour cela que l'étude sur les toilettes s'est un peu arrêtée. Par la suite, comme l'a expliqué Mme Hiltpold, les toilettes de la place de Sardaigne ont été fermées pour des raisons de sécurité. Le Conseil administratif va relancer l'étude sur le projet-pilote. Le cas échéant, il reviendra avec un projet de toilettes-pilotes, qui soient aussi « amovibles » sur la place de Sardaigne ou dans les environs.

Il semble effectivement à M. Voignier que le projet prévoyait un édicule qui puisse être déplacé en cas de travaux pour être utilisé à un autre endroit à Carouge. Il serait intéressant de ressortir ce dossier et que le Conseil municipal puisse le suivre.

Mme Zuber : Plan canicule

La question de Mme Zuber porte sur le plan canicule qui a été mis en place cet été. Tout d'abord, elle souhaite féliciter et remercier pour l'excellent travail qui a été fait d'abord Anne Hiltpold, conseillère administrative en charge, le service des affaires sociales, la police municipale, les sapeurs-pompiers, les samaritains et les sauveteurs auxiliaires. Le dispositif qui a été mis en place, ainsi que l'information à la population, a été d'une très grande qualité et cela malgré les délais très courts pour le mettre en place – donc un grand bravo. La question de Mme Zuber est la suivante. Bien que la canicule soit exceptionnelle, Mme Zuber souhaite savoir si un bilan de l'expérience est prévu. En effet, il lui semble utile de pouvoir déterminer ce qui peut être encore amélioré et ce qui au contraire s'est révélé peu utile. Dans ce cadre, il lui semble qu'un élargissement des horaires de la piscine devrait être envisagé afin que la population puisse se rafraîchir tôt le matin ainsi qu'en soirée pendant les canicules. Mme Zuber remercie d'avance le Conseil administratif pour sa réponse.

Mme Hiltpold répond qu'un pré-bilan a été effectué juste après la première canicule (il y a eu deux phases de canicule). Un bilan complet sera effectué avec toutes les personnes qui ont œuvré, y compris la protection civile que Mme Zuber n'a pas citée. Au niveau cantonal aussi, il est prévu de faire un bilan avec le canton et les communes pour pouvoir se coordonner et

échanger les idées. Des bilans seront donc effectués et le Conseil administratif tiendra le Conseil municipal informé, si ce dernier le souhaite.

Mme Lammar revient à la remarque de Mme Zuber sur la piscine. Il faut savoir qu'en été, deux fois par semaine, la piscine ouvre à 7h00 du matin, pendant toute la saison, canicule ou pas. Effectivement, pourquoi ne pas étudier des mesures très ponctuelles ? Comme certains conseillers municipaux ont pu le constater lors de la commission de mardi dernier, les horaires de la piscine sont complexes à gérer. Il n'est pas toujours évident de les prolonger parce qu'il y a des problématiques d'horaires des gardiens, de droit du travail, de travail supplémentaire, voir aussi de compatibilité avec les horaires des clubs. Le Conseil administratif étudiera la question, mais Mme Lammar ne peut pas garantir qu'il sera possible d'étendre les horaires du jour au lendemain parce que le plan canicule se met en place.

Par rapport à la salle des fêtes, Mme Hiltpold signale qu'un autre lieu sera examiné parce que la salle des fêtes est peut-être un peu trop grande. C'est la salle la plus facilement « rafraîchissable », mais une salle un peu moins conséquente et moins dépensière en énergie sera peut-être mise à disposition.

Mme Zuber : Bacs à sable

La seconde question de Mme Zuber porte sur les bacs à sable à disposition des petits Carougeois. Carouge compte de nombreux parcs pour enfants avec une grande variété d'installations permettant d'être adaptés aux différentes catégories d'âges. Toutefois, il y a peu de bacs à sable alors que de nombreux enfants aiment s'y amuser. Concrètement, les enfants de Carouge en ce moment soit vont faire des pâtés sur le terrain de beach-volley soit changent de commune et vont en ville de Genève. Mme Zuber a constaté lors de la fête du 1^{er} août qu'un bac à sable provisoire avait été installé derrière la salle communale. Elle aurait voulu savoir s'il était envisageable d'installer plus largement de telles installations provisoires durant l'été dans les différents parcs et, évidemment, savoir quels seraient les coûts. Elle remercie d'avance le Conseil administratif pour sa réponse.

Mme Hiltpold indique que ce n'est pas le service social qui s'est occupé de mettre en place le bac qui était derrière la salle des fêtes. Le Conseil administratif se renseignera pour savoir dans quelle mesure donner suite à la demande de Mme Zuber. Effectivement, il serait bon que les petits Carougeois puissent jouer au sable.

M. Haymoz : La Commune pourrait-elle fleurir le pied des arbres comme l'ont fait certains habitants de Carouge à la rue Caroline ?

M. Haymoz intervient au sujet de la rue Caroline, qui va de la place d'Armes jusqu'à la rue des Mouettes et où l'on trouve onze arbres entourés de gravier sur lequel a été mis une sorte de matière indéfinissable, qui s'en va quand les chiens la grattent et il ne reste plus ensuite que le gravier. Certains habitants de la rue Caroline ont fait des pourtours en fleurs sur sept des onze arbres. Ces sept arbres sont maintenant protégés et l'on n'y trouve plus de déjections de chiens ni de sacs poubelles déposés au pied des arbres à n'importe quelle heure de la nuit et du jour. M. Haymoz propose que, sur les arbres restants, la commune fasse des pourtours soit en bois soit en acier et les fleurisse, pour éviter que les chiens fassent leurs déjections là et que les gens y déposent leurs poubelles. Cela n'empêchera pas les gens de descendre leurs poubelles, ils ne les mettront plus contre les arbres mais peut-être à côté – il faudra encore voir cette problématique. Mais finir ce que certains habitants ont commencé de leur propre gré et avec leur porte-monnaie serait un bien pour la rue Caroline. Il y a onze arbres en tout, cela ne devrait pas coûter une fortune.

M. Walder donnera une réponse plus précise lors de la prochaine séance, parce qu'il faut évaluer les conséquences de cette proposition avec le service concerné. La commune a le projet de ramener des fleurs et de la végétation autour des pieds des arbres. Toutefois il faut protéger ces plates-bandes, sinon elles deviennent des parcs pour chiens – comme la commune n'a pas de parcs pour chiens, les pieds des arbres sont effectivement beaucoup utilisés. Il faut faire très attention aux barrières. Un accident est d'ailleurs survenu récemment : une barrière en bois s'était décrochée et un enfant s'est planté un clou dans le pied. Il faut donc faire très attention au type de matériaux utilisés, sachant qu'il ne suffit pas de protéger avec n'importe quoi, mais qu'il faut aussi entretenir. Les fleurs et la végétation doivent aussi être entretenues. La question est donc de savoir quel type de végétation mettre, sachant qu'aujourd'hui, en matière d'espaces verts, la commune a tendance à privilégier les prairies fleuries et les espaces qui reflorissent naturellement pour éviter les coûts d'entretien et les besoins exponentiels en entretien des espaces verts. C'est donc toute une réflexion à mener. M. Walder remercie M. Haymoz de sa proposition. Si c'est possible en tout cas pour la rue Caroline, qui est une rue assez déshéritée aujourd'hui en matière d'aménagement, le Conseil administratif fera un effort dans ce sens. Il lui répondra précisément lors du prochain Conseil municipal.

M. Haymoz remercie M. Walder parce qu'il a des témoins – dont M. Zongo qui a travaillé à la voirie, Mme Decnaeck qui habite à la rue Caroline, lui-même qui y habite et qui voient tous les jours l'état de la rue Caroline. C'est un désastre, on dirait Napoli.

Mme Besse : Doit-on attendre qu'un drame arrive sur le passage pour piétons qui se situe place d'Armes dans le prolongement de la rue Caroline ?

Mme Besse souligne que, ces derniers temps, trop d'accidents impliquent un mauvais et dangereux aménagement du passage pour piétons qui se situe dans le prolongement de la rue Caroline à la hauteur de la place d'Armes. Pas plus tard que mardi soir, une voiture est venue percuter un gros bloc de béton. Ce n'est pas la première fois que cela arrive selon les résidents de ce quartier : en dix jours il y a eu en moyenne trois accidents car l'aménagement est dangereux et mal conçu. Qu'attend le Conseil administratif pour remédier à ce problème ?

M. Walder répond que le Conseil administratif n'attend rien et va étudier la question pour voir si effectivement cet aménagement pose particulièrement de problèmes. Le Conseil administratif sait que la situation n'est pas du tout adaptée et satisfaisante dans ce secteur. Il a été question de la rue Caroline, il est question maintenant de la jointure avec la place d'Armes, il y a les travaux à la rue des Pervenches aussi. Le trafic sur cette voirie n'est pas adapté à la voirie d'un quartier d'habitation. Certains véhicules roulent beaucoup trop vite. Quand des véhicules se percutent ou rentrent dans un obstacle, c'est souvent parce qu'ils n'ont pas une vitesse adaptée à un quartier qui est en zone 30 km/h. C'est effectivement un des points noirs. La ville de Carouge en a discuté avec la ville de Genève, des aménagements sont prévus, mais du côté de la rue de Lancy. Le Conseil administratif va bien sûr étudier ce qu'il est possible de faire. Il examinera aussi les statistiques de la police pour voir s'il y a vraiment une problématique particulière et il verra comment y remédier. Mais il n'est pas facile de trouver une solution qui permette de sécuriser au mieux tout en ne coupant pas le trafic. M. Walder reviendra vers le Conseil municipal avec des propositions.

Mme Marti : Inciter les jeunes à voter, fête des 18 ans

Mme Marti rappelle que le canton a organisé un concours à l'attention des jeunes de 15 à 25 ans leur demandant de réaliser de petits films d'une minute et demie pour inciter les jeunes à voter. Elle se demande dans quelle mesure la ville de Carouge ne pourrait pas utiliser ces films à la soirée des 18 ans – soit en les mettant en boucle dans un coin soit en les projetant

en plénière, en invitant éventuellement les gagnants du concours – ou dans un autre cadre approprié.

Mme Lammar estime qu'il s'agit d'une excellente idée. Le Conseil administratif voulait auparavant connaître le résultat du concours. Ce résultat sera proclamé le 12 octobre prochain par la chancellerie. À partir du 12 octobre, il sera donc possible de voir le rendu, de savoir si le résultat est vraiment intéressant ou non. À partir de là, le Conseil administratif verra comment organiser cela dans le cadre de la soirée des 18 ans.

Mme Marti : Panneaux d'affichage

Comme d'autres, Mme Marti a assisté à l'inauguration du quartier de la Fontenette. Elle a constaté qu'il n'y avait aucun panneau d'affichage à l'attention de la commune ou des associations, c'est-à-dire un panneau d'affichage non publicitaire, libre. Le même problème s'était posé dans le quartier de la Tambourine quand il a fallu annoncer le parcours d'accueil pour les nouveaux habitants. Mme Marti demande s'il est envisageable d'installer un panneau d'affichage à l'attention uniquement des communications de la commune et des associations non seulement dans ce quartier, mais aussi dans les quartiers tels que la Vigne Rouge, la Tambourine ou Grange-Collomb.

M. Walder remercie Mme Marti de cette très bonne question. Le Conseil administratif a dénoncé le contrat pour l'affichage public et procède actuellement un appel d'offres. Cette demande sera intégrées dans les demandes de la commune, parce qu'effectivement un panneau d'affichage pour les associations, mais aussi pour les habitants et pour la commune dans les différents quartiers semble nécessaire. Le Conseil administratif en discutera bien sûr, mais M. Walder pense que, sans l'ombre d'un pli, tous les conseillers administratifs seront d'accord pour développer ce type de communication.

Mme Marti : Bilan coût-bénéfice pour la commune de la fête de la tomate

Lors du dernier Conseil municipal, Mme Marti avait posé une question par rapport à la fête de la tomate. Il lui avait été répondu que cette fête avait été autorisée entre autres pour rentabiliser la grande tente. Or, l'on a posé en sus de cette grande tente une vingtaine de petites et moyennes tentes. Mme Marti souhaite donc savoir quel est le bilan coût-bénéfice de la fête de la tomate pour la commune. De plus, elle s'interroge sur la notion d'espace public qu'a le Conseil administratif parce qu'entre le montage et le démontage, la place a été occupée pendant dix jours, soit les dix premiers jours des vacances scolaires. Autrement dit, un des seuls espaces où les enfants peuvent rouler à bicyclette, en tricycle, etc., était monopolisé par cette fête. Il n'y avait vraiment plus un espace de libre ; il était impossible de se baigner dans les canaux les jours de la fête. Quid de l'espace public à Carouge ?

M. Walder relève qu'effectivement, la fête de la tomate a été utile entre autres cette année parce que le coût de la tente a été partagé. La principale raison pour laquelle la fête de la tomate reste à Carouge, c'est que cette fête fait partie du « patrimoine carougeois ». Mais elle s'inscrit aussi dans une volonté du Conseil administratif de promouvoir le lien entre l'agriculture, les produits du terroir genevois et la population. Il en va de même pour la faune, avec l'exposition d'aviculture ou du petit bétail qui sont aussi soutenues par la ville de Carouge. Pour la fête de la tomate, il faut savoir qu'exactement le même dispositif a été mis en place cette année sur la place de Sardaigne que les années précédentes lorsqu'elle avait lieu à l'Union maraîchère. M. Walder rappelle que l'Union maraîchère a déménagé à Perly mais qu'elle souhaitait que la fête de la tomate reste à Carouge et a donc demandé au Conseil administratif il y a une année et demie s'il était d'accord d'accueillir cette manifestation ailleurs à Carouge. La réponse du Conseil administratif a été positive et cette fête s'est mise en place cette année. Mais il n'y a pas eu de soutien supplémentaire cette

année par rapport aux années précédente. M. Walder souligne en effet qu'il s'agit d'une des manifestations les mieux organisées. Une dizaine de professionnels s'en occupent et les services de la commune ont été relativement moins mis à contribution que pour les autres manifestations, et en tout cas pas plus cette année que par le passé. Le gain pour la commune ne peut pas se chiffrer, mais c'est un apport et c'est une vision aussi d'un Carouge en lien avec la zone rurale du canton que le Conseil administratif souhaite défendre, raison pour laquelle la commune a accueilli cette manifestation.

Mme Marti souhaite vraiment obtenir un coût-bénéfice par rapport au personnel qui a été mis à contribution. Il faut réaliser que c'est une vogue n° 2 et que l'on peut se poser des questions quant à la tranquillité publique et à la jouissance de l'espace public par la population carougeoise.

Mme Marti : Désenchevêtrement

Mme Marti rappelle que le désenchevêtrement concerne la répartition des tâches canton-communes. Elle pense que chacun sait que les conseils administratifs de toutes les communes ont reçu du canton de nouvelles propositions par rapport à ce désenchevêtrement. Elle aurait voulu savoir comment le Conseil administratif compte procéder, sachant qu'une résolution votée à l'unanimité par le Conseil municipal en mars dernier invitait le Conseil administratif « à faire régulièrement un rapport au Conseil municipal et à la commission des finances sur l'avancement des discussions avec le Conseil d'Etat relativement à la nouvelle répartition des charges entre canton et communes » et « à demander l'accord formel du Conseil municipal – sous la forme d'une proposition de délibération – avant d'engager la ville de Carouge sur les questions de ladite répartition des tâches, notamment la "bascule fiscale", le transfert des ressources et des charges, le fonds de régulation, les tâches exclusives et conjointes, ainsi que les contrats de prestations ». Mme Marti s'est permise d'en donner lecture parce qu'il y a de nouveaux-venus. Elle demande comment le Conseil administratif compte procéder.

Mme Lammar explique qu'actuellement, ce sont plutôt des propositions qui sont discutées au sein de l'Association des communes genevoises. C'est par ce biais que les communes sont consultées avec, le cas échéant, des votes au sein de l'Association des communes genevoises. Pour le reste, comme les conseillers municipaux ont pu le lire dans les journaux encore aujourd'hui, le projet de loi sur la répartition des tâches est en discussion au Grand Conseil. Ce projet est une loi-cadre. Il est maintenant du ressort du Grand Conseil. À ce stade, la position de la commune ne peut être qu'accessoire. Suite à cette loi-cadre, il a été prévu d'avoir – et c'est cela qui intéresse concrètement la commune – des trains de lois d'application. Un premier train sur la mobilité et le social est actuellement en discussion au niveau de l'Association des communes genevoises. Un deuxième train sur la culture et le sport sera également soumis à l'Association des communes genevoises. Tous les sujets seront discutés à l'Association des communes genevoises. Mme Lammar ne cache pas que cette procédure pose au Conseil administratif de la ville de Carouge – et à d'autres – un certain nombre de problèmes puisqu'on demande à la commune, que ce soit sur la mobilité, le social, la culture ou le sport, de se prononcer sur des principes sans savoir concrètement quelles seront les implications et les conséquences au quotidien pour la commune. Notamment, il n'y a pas véritablement d'informations sur les aspects financiers. On dit aux communes que le coût sera neutre, c'est-à-dire que si l'on déplace une compétence du canton à la commune, l'argent que mettait le canton pour cette tâche sera transféré à la commune et réciproquement. C'est bien joli en théorie mais, en pratique, si par exemple l'on transfère des bâtiments à la commune, quid de l'entretien de ces bâtiments ? Le canton a prévu un fonds, avec une analyse de l'état de ces bâtiments et qui prendrait en compte l'entretien de ces bâtiments, mais pour l'instant les communes n'ont pas véritablement plus d'informations. Mme Lammar propose de réunir une commission pour que chacun ait le

même niveau d'informations, sachant que les discussions sur ces trains d'application se passent actuellement au niveau de l'Association des communes genevoises et que les discussions sur le projet de loi-cadre ont lieu au Grand Conseil.

Le Président signale que la loi-cadre a été votée cet après-midi au Grand Conseil.

M. Meyer : Bruits des fêtes

M. Meyer a une question et des suggestions. Passablement de voisins de fêtes, spectacles en plein air et concerts carougeois se plaignent de bruits excessifs à certains moments, et parfois très tard dans la soirée. Doit-on vivre avec cela ? Ou le Conseil administratif peut-il faire quelque chose contre ce bruit excessif qui excède certains citoyens et qui peut même avoir des effets assez nuisibles sur la santé – on sait par exemple qu'une partie des jeunes Carougeois ont parfois une perte d'ouïe significative à cause des amplifications exagérées, etc. ? La question de M. Meyer au Conseil administratif est donc : Que peut-on faire ? Ses suggestions seraient par exemple de mieux travailler avec les APM qui pourraient être équipés en décibelmètres et formés à leur utilisation, qui pourraient prendre contact au début des manifestations avec les ingénieurs son et les différents opérateurs présents et qui pourraient faire des contrôles inopinés pendant la manifestation.

Mme Hiltpold répond que le Conseil administratif étudiera la question. Il lui semble que la condition ne pas dépasser un niveau sonore acceptable devrait être posée d'office au moment de prêts de matériel ou de l'organisation de manifestations. Le Conseil administratif sera attentif à cet aspect.

M. Baertschi : Rue Fontanelle

M. Baertschi relève que la commune est propriétaire d'un bien immobilier à la rue Fontanelle. Une valorisation dans ce secteur sensible qui a créé un peu d'émoi dans le voisinage est en discussion. Sans aborder la question de fond, il souhaite que préalablement à toute décision, il y ait un engagement auprès de la commission de l'Urbanisme, c'est-à-dire qu'aucune décision ne puisse être prise dans ce secteur sans en référer à la commission. C'est un souhait qu'il voulait exprimer ce soir. Il ne demande pas au Conseil administratif, qui a peut-être d'autres priorités, de répondre ce soir. Il a lui-même été concerné par cette affaire à titre personnel. Il voulait juste l'évoquer ce soir en disant qu'il souhaite qu'aucun engagement ne soit pris avant que la commission de l'Urbanisme puisse le ratifier.

Mme Lammar remarque que M. Baertschi en a dit trop ou pas assez. Il faut que le Conseil municipal soit informé de ce projet. Il est difficile de donner ce soir tous les éléments de ce dossier relativement complexe, mais il faut savoir qu'à la rue Fontanelle, la ville de Carouge est propriétaire d'une petite parcelle, celle où se trouvent les box de voiture qui sont particulièrement laids. Depuis longtemps, une étude est menée par la ville de Carouge pour analyser et évaluer différents projets par rapport à la valorisation de cette parcelle. Il y avait notamment eu une étude pour faire des locaux supplémentaire pour l'école Jacques-Dalphin puisque cette parcelle se situe à proximité immédiate de l'école. Le département de l'instruction publique a informé la commune qu'il n'y avait aucun besoin de salles supplémentaires en tout cas dans l'immédiat pour l'école Jacques-Dalphin. Par conséquent, ce projet a été mis dans un tiroir. C'est dans ces circonstances que le Conseil administratif a été abordé par les nouveaux propriétaires de la parcelle sise juste derrière les box de voiture. Ils souhaitaient valoriser leur terrain, en construisant sur leur parcelle et bien évidemment sur celle de la ville de Carouge. Ils demandaient l'accord du Conseil administratif. Ils ont proposé un projet qui, au niveau de la valorisation de la parcelle, était assez intéressante pour la ville de Carouge. Mme Lammar ne va pas entrer dans tous les détails parce que l'occasion se présentera certainement d'en discuter notamment en commission de l'Urbanisme, au vu de

la proposition de M. Baertschi. Mais sur le principe, le projet de valorisation de cette parcelle est assez intéressant. Il s'agit d'un projet de construction avec des logements à l'étage et des locaux commerciaux au rez-de-chaussée. Les voisins ont eu vent de ce projet et se sont inquiétés en particulier de sa conformité au plan de site du Vieux-Carouge et aux distances de limite par rapport aux parcelles voisines, c'est-à-dire les jardins à l'arrière. Le Conseil administratif s'est retrouvé confronté, d'une part, aux propriétaires qui disaient que le projet était conforme au plan de site et, d'autre part, aux voisins qui disaient qu'il n'était pas conforme au plan de site. Il a donc sollicité la commission des monuments et sites du canton (CMNS) pour savoir si oui ou non ce projet était conforme au plan de site, sachant que la ville de Carouge avait pris pour décision de ne pas déroger au plan de site. Si la CMNS considère que le projet n'est pas conforme au plan de site, il faudra soit renoncer au projet soit le réadapter pour qu'il s'y conforme. Actuellement, le Conseil administratif est dans l'attente de la réponse de la CMNS, raison pour laquelle il n'y a pas encore eu de communication au Conseil municipal sur ce projet. La proposition de M. Baertschi est d'en discuter en commission de l'Urbanisme, mais Mme Lammar pense qu'il ne sert à rien de réunir cette commission sans connaître la position de la CMNS.

M. Baertschi remercie Mme le Maire pour ces précisions. De nombreuses personnes se faisaient du souci. Il croit que c'est une sage décision que de procéder de la sorte et il remercie le Conseil administratif d'être à l'écoute de ces préoccupations.

M. Baertschi : Commerces carougeois, enquête de satisfaction

M. Baertschi remarque que chacun ici est soucieux de la vie commerçante de Carouge et la voit périliter. Il a été un peu alarmé récemment par certains commerçants qui se plaignent du fait qu'ils ne vendent plus rien dans cette période difficile économiquement. Il s'est demandé si des enquêtes de satisfaction étaient en cours. Il semblerait que ce soit le cas, en rapport avec les Intérêts de Carouge. Serait-il possible d'avoir des précisions à ce sujet ? Et la commune pourrait-elle « coacher » ou aider ces commerces en difficulté ? Sinon, certains commerces fermant, Carouge risque d'avoir de plus en plus de bureaux. M. Baertschi demande simplement si quelque chose est en cours ou s'il faudrait aider à ce que quelque chose se fasse.

M. Walder signale qu'un premier projet est mis en place actuellement. La première séance d'un fonds d'aide pour les commerçants en difficulté a eu lieu, sous l'égide des Intérêts de Carouge. Ce fonds sera doté de CHF 30'000.-, dont CHF 10'000.- provenant de la ville de Carouge (ce montant figure au budget 2015). Ce fonds ne servira pas à pallier au manque de chiffre d'affaires de ceux qui peuvent continuer leur activité, mais à aider ceux qui sont vraiment en difficulté et dont la survie est en jeu. La ville de Carouge participe à ce fonds à raison d'un siège, mais les membres sont principalement des personnes des Intérêts de Carouge et de la promotion économique du canton. L'objectif est aussi de déterminer la cause des problèmes du commerçant, afin de savoir si elle se trouve au sein de la gestion du commerce ou si les problèmes sont dus à des facteurs extérieurs. À propos de l'enquête de satisfaction dont parle M. Baertschi, les Intérêts de Carouge ont mandaté des consultants carougeois pour mener une étude non pas seulement sur la satisfaction mais aussi sur l'avenir du commerce à Carouge, voir quels sont les facteurs influençant et faire des recommandations. Cette étude sera présentée, sauf erreur, au mois de novembre. Là aussi, le Conseil administratif au printemps passé a décidé de débloquer un montant de CHF 5'000.- pour soutenir cette étude qui est très intéressante parce qu'elle est multifactorielle, qu'elle ne se concentre pas sur un élément mais prend en compte tous les éléments. Une enquête est donc effectivement menée auprès des commerçants, mais aussi auprès de la clientèle carougeoise pour déterminer quels sont les éléments les plus importants et voir comment dynamiser le commerce à Carouge. M. Walder souligne un troisième point : le plan d'utilisation du sol qui est en cours d'étude et qui vise à préserver les arcades carougeoises

de la menace de bureaux qui cherchent à s'y installer, en limitant la transformation d'arcades commerçantes et artisanales en bureaux. Cela donnera un outil juridique qui permettra au Conseil administratif en tout cas de contester une transformation visant à accueillir des bureaux dans des arcades.

M. Baertschi remercie de ces informations. Effectivement, il y a l'aspect législatif et il y a l'aspect incitatif. Il pense qu'il faudra en reparler.

Mme Molinari : Jacques-Dalphin, mesures de circulation

Mme Molinari intervient par rapport aux mesures de circulation qui ont été mises en place. Elle remercie le Conseil administratif pour cet aménagement. Elle prend en compte dans sa question les remarques qui ont été faites en début de séance par M. Walder qui a mentionné que ces mesures seraient évaluées. Plusieurs personnes l'ont approchée en lui faisant remarquer à quel point cet espace est devenu convivial, à midi et même le soir. Elle ne sait pas si les conseillers municipaux ont l'occasion de passer à cet endroit mais c'est un espace public dont les piétons profitent fortement. Sa question est la suivante. Lors de la discussion sur un réaménagement possible de la rue Jacques-Dalphin en vue de limiter le trafic de transit et notamment la vitesse, qui était une condition légale imposée à la commune parce que, d'après les mesures effectuées, la circulation n'était pas respectueuse des limites légales, il avait été prévu également – et cela avait été préavisé en commission de l'Urbanisme le 25 mai 2012 – de fermer la partie derrière le temple. Mme Molinari imagine que la commune s'est focalisée dans un premier temps sur la partie derrière l'église. Elle voulait savoir si le Conseil administratif a l'intention, dans son évaluation, de tenir compte de ce qui avait été préavisé à l'époque par une grande majorité de la commission. Il n'y avait pas eu de vote au Conseil municipal simplement parce que le crédit déjà voté était suffisant pour ajouter ces deux mesures-là. Mme Molinari demande donc si, dans l'évaluation dont parlait M. Walder, l'on tiendra compte de cette option qui avait été plébiscitée à l'époque.

M. Walder répond par l'affirmative. Toutes les options sont ouvertes, dont une fermeture si les mesures ne suffisent pas à sécuriser ce secteur – la commune a d'ailleurs l'autorisation pour le faire aussi derrière le temple. M. Walder souligne que la commune fait un bilan au quotidien de ces aménagements. Mais il tient à rappeler qu'il s'agit de mesures de circulation. Il ne faut pas faire l'amalgame avec la création d'un espace piétonnier. Il s'agit avant tout de mesures de circulation visant à améliorer le fonctionnement de la zone de rencontre.

Mme Molinari croit l'avoir présenté de la sorte, en disant que les véhicules ne respectaient pas la limite légale et roulaient bien au-delà des 20 km/h prévus. Elle remercie M. Walder de cette réponse.

Mme Molinari : Caméras de surveillance

Mme Molinari rappelle que lorsque ce crédit a été voté, un bilan était prévu au bout de six mois déjà. Il s'est avéré que ce délai était trop court, étant donné le temps qu'il a fallu pour mettre en place les caméras. Mais cela fait maintenant un bon moment que ces caméras sont en place. Mme Molinari souhaite savoir ce qu'il en est de ce bilan qui doit être fait. Elle pose la question aussi en sachant que, dans l'actualité toute récente, la commune de Thounex par exemple a procédé à un bilan très similaire à celui que doit faire Carouge et qu'elle est arrivée à la conclusion qu'il fallait démonter les caméras parce qu'elles n'avaient pas été utiles. Mme Molinari ne veut pas présager de ce qui sera décidé par rapport aux conclusions du bilan à Carouge, mais elle souhaite savoir si le bilan aura lieu un jour.

Mme Hiltbold répond que plusieurs bilans ont déjà été faits. Un bilan en séance publique a été fait par Mme Lammar. Une séance de commission a eu lieu suite à une motion du PLR

que le groupe de Mme Molinari avait finalement rejetée après que le bilan et les informations demandées par le groupe PLR avaient été donnés en commission. Le bilan a donc bien été fait, à double titre. Mais le Conseil administratif pourra éventuellement ressortir les PV.

Mme Molinari précise que, dans la demande même de crédit, il était déjà question de faire un bilan. À l'époque, sauf erreur – mais il sera possible de vérifier dans les PV – il était question de délais aussi car certains éléments n'avaient pas pu être analysés notamment parce que les caméras étaient placées de telle façon que les feuilles bouchaient certaines vues, il y avait des problèmes à consulter les données puisqu'il n'y avait pas un opérateur fixe, qui n'était pas permis dans le cadre fixé par la loi. Il y avait donc certains éléments qui n'avaient pas pu être exploités de manière détaillée. C'est sur ces éléments-là qu'il fallait revenir avec des informations complémentaires.

Photo de groupe du Conseil municipal

Le Président a une question supplémentaire qui a été évoquée par le bureau : ce serpent de mer qu'est la photo de groupe du Conseil municipal. Il l'évoque devant M. le Secrétaire général parce qu'il y a peut-être des saisons meilleures que d'autres pour les photos, de meilleurs lieux ou des heures plus propices. Une première condition est que tous les conseillers municipaux soient présents – il en manque un d'importance ce soir, une figure. Quand est-il envisagé de prendre cette photo ?

Le secrétaire général ayant répondu que la photo sera prise avant la prochaine séance du Conseil municipal, le Président prie donc tous les conseillers municipaux, quel que soit l'état dans lequel ils se trouveront, de venir au moins pour la photo.

Le Président lève la séance à 21h50.